

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 70

MONTRÉAL, LE MARDI 1^{ER} AVRIL 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La capitale à Montréal!

Montréal a perdu depuis belle lurette son glorieux titre de métropole du Canada. Depuis 30 ans, de Johnson père et fils à Bouchard, en passant par Bourassa, Lévesque et Parizeau, les premiers ministres montréalais ont tout tenté pour redorer le blason terni de leur ville. Ce n'est rien à côté de ce qui mijote dans la marmite du bunker de la Grande-Allée.

Vous êtes-vous demandé pourquoi le premier ministre Bouchard a refusé la résidence officielle du 1080, des Braves, à Québec? Pourquoi il a mis en vente le domaine du lieutenant-gouverneur, obligeant la représentante de la reine à prendre chambre et pension au Château Frontenac? Pourquoi le ministre d'Etat Serge Ménard met tant d'énergie pour que la Commission de développement de la métropole (projet de loi 92) devienne décisionnelle (sic) dans les meilleurs délais, redonnant vie à la mégapole fabuleuse des anciens maires Drapeau et Doré? Pourquoi M. Parizeau n'a rien fait pour retenir les Nordiques à Québec, et pourquoi les Expos entreprennent, péniblement, une nouvelle saison aujourd'hui même — premier avril de malheur — à Montréal?

Je vous le donne en mille. Ces faits, en apparence disparates, ne sont pas le fruit du hasard, mais celui d'un plan savamment mûri dans la soucoupe volante qui sert de lieu de délibérations secrètes au conseil des ministres. Sous le numéro 970401, un décret hautement confidentiel, dont *Le Devoir* a obtenu copie, explique en long et en large pourquoi il est essentiel que les attributs de la capitale soient transférés sans bruit et sans éclat de Québec à Montréal.

Il y a 150 ans, en vertu de l'Acte d'union, Montréal fut la capitale de l'Assemblée législative de la province du Canada (Ontario et Québec). Mais à la suite d'une émeute, alimentée notamment par *The Gazette* (à cause de compensations prévues pour les Patriotes de 1837-1838), le Parlement fut brûlé et l'Assemblée démenagée à Toronto, qui entreprit de ravir le titre de métropole. À la Confédération, Québec fut désignée comme siège du gouvernement. Après 150 ans, il est grand temps que cette terrible injustice soit corrigée.

Au fil des décennies, des gestes ont été faits, certes, pour rétablir l'équilibre, mais ça ne suffit plus. Députés, ministres et hauts fonctionnaires en ont ras-le-bol d'être écartelés entre là où ça se passe — Montréal — et là où c'est censé se passer — Québec; assez de vivre quatre jours par semaine dans leurs affaires urbaines et leurs meubles contemporains, et trois jours en chambre provinciale et seigneuriale; assez de sombrer presque tous dans la schizophrénie. Il faut relire à cet égard les troublantes confidences de Lise Payette sur le cahuchemar de devoir prendre la route 20 quatre à cinq fois par semaine. Les dépenses réduites, la santé retrouvée, enfin, en ville, loin du village fortifié.

L'ancienne métropole, minable trou de beigne défraîchi, n'a-t-elle pas besoin de ce coup de pouce... vert? Le maire Bourque a bien tenté de mettre Vision Montréal en orbite — La fierté à une ville? — mais les défections de ses ouailles se multiplient, le Biodôme coule, la glorieuse Catherine va cahin-caha. Il est temps de «renipper» le Vieux-Montréal (on a assez dépensé pour le Vieux-Québec, se lamente la ministre Louise Beaudoin, fille ingrate de la Grande-Allée), de revivifier une île dont la couronne compte depuis longtemps bien plus d'épines que de roses.

Comment? Par toutes sortes de mesures peu spectaculaires qui, surtout, n'aiguisent pas trop le zèle interministériel des notables provinciaux: les Marc-Yvan Côté, Jean Pelletier et autres Jean-Paul L'Allier sont toujours prêts à monter aux fortifications pour défendre leur campement autour des Plaines. Un exemple du virage en douceur. Une Bibliothèque nationale, par essence, est située dans la capitale. Or, ce projet de grande institution centrale que le gouvernement Parizeau-Bouchard mijote, où devrait-il être établi? En toute logique, dans la capitale, évidemment. Mais c'est à Montréal que l'on fouille les décombres et les ruines pour redonner à la vieille bibliothèque Saint-Sulpice son lustre d'antan.

Un autre exemple. Un Parlement, ça a besoin d'air et d'espace, de bureaux, de grattes-papier et de pousse-crayons. C'est plein d'emplacements vacants de l'autre côté de la 20. Le Marché Bonsecours et ses environs, où le Parlement du Canada-Uni siège, serait un endroit idéal pour souligner le 150^e anniversaire de l'émeute fatidique, n'est-ce pas, en 1997? En tout cas, les petits génies péquistes en discutent allégrement entre deux libations, entre autres à L'Aquarium (de Québec) ou chez Pauzé (dans l'ex-future métropole).

L'arrêté secret 970401 va plus loin encore. De même que Washington forme un district en soi (Columbia), Montréal redevenue capitale couperait les ailes aux partitionnistes qui, dans un Québec indépendant, voudraient exclure la future mégapole de ce sort infernal. Ces nageurs en eaux troubles devraient se replier sur Toronto, en voie de purification, qui interdit les fumeurs mais accueille tous nos hors-la-loi. Le Red Light, c'est là désormais.

Selon *The Boston Globe*, Montréal est une «ville éclatée» où «les séparatistes font fuir les anglophones et chuter l'économie». Persiflage éhonté, foutaise digne d'un April Fools' Day. La capitale va sauver Montréal. Le sage Poisson le garantit. Grâce au Plan 970401 de ce mardi premier avril 1997...

MÉTÉO
Montréal Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 7 Min: -4
Québec Ciel variable. Max: 0 Min: -10
Détails, page B 4

INDEX
Agenda B 7 Idées A 7
Annonces B 6 Le monde A 5
Avis publics .. B 4 Les sports B 6
Culture B 8 Mots croisés.. B 4
Économie B 2 Planète B 5
Éditorial A 6 Télévision B 7

L'ENTREVUE

Claire Martin: dénoncer la peur et le silence, page B 1



LES ACTUALITÉS

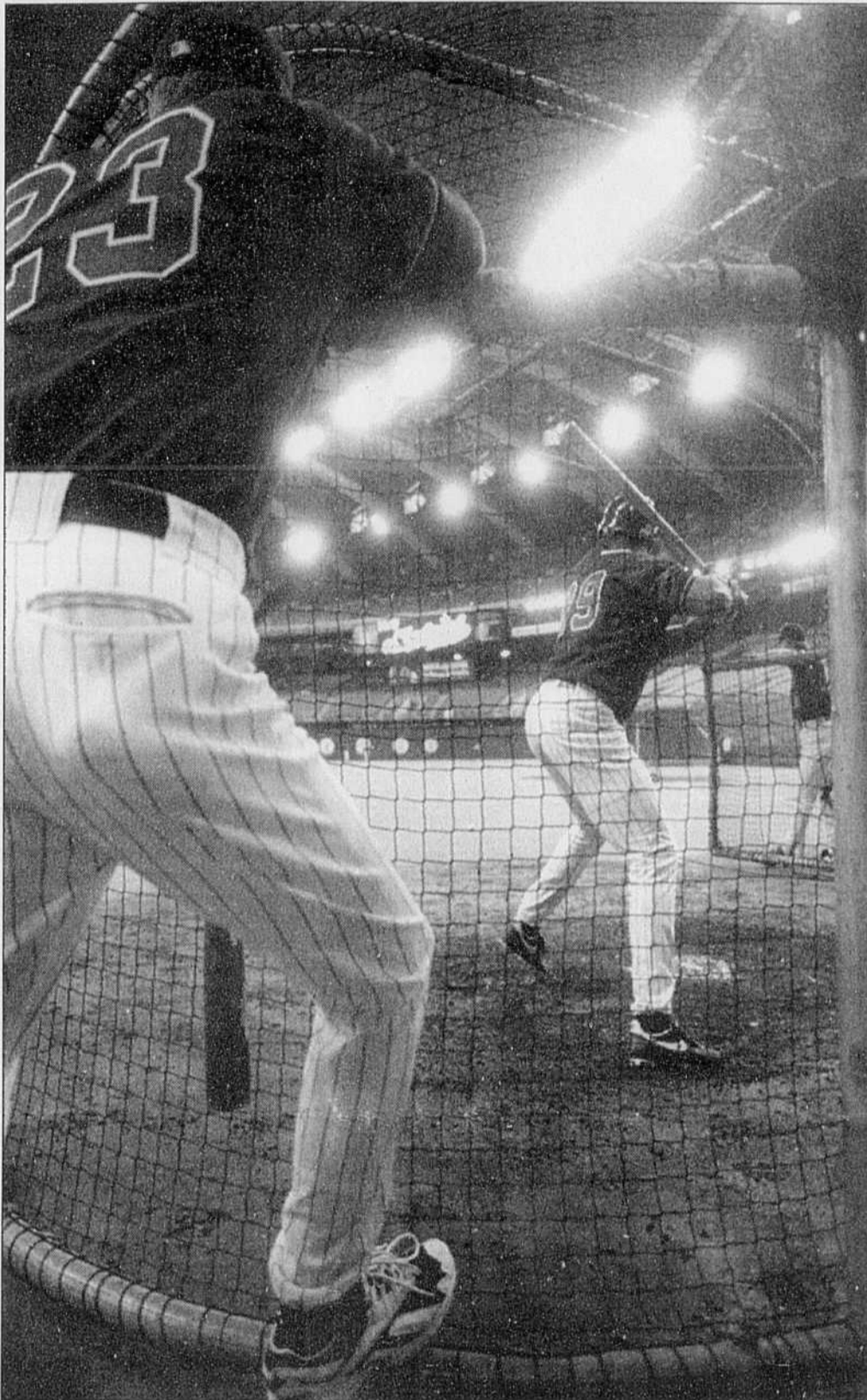
Bre-X poursuivie par des actionnaires américains, page A 2



LE MONDE

Les Arabes lancent le boycottage d'Israël, page A 5

«Play ball!»



CHRISTIAN GUAY LE DEVOIR

Le voltigeur réserviste Sherman Obando (29) a exercé son œil au bâton sous le regard attentif de l'entraîneur Jim Tracy (23), hier après-midi. Plus de 40 000 spectateurs sont attendus au Stade olympique aujourd'hui à l'occasion du match inaugural de la saison 1997.

«Nous pouvons rivaliser avec n'importe qui», dit Alou

On ne l'aurait guère juré en mettant le bout du nez dehors, mais les Expos de Montréal, rentrés la veille de Floride en plein blizzard, ont tenu hier une ultime séance d'exercice avant d'amorcer leur 29^e campagne dans la Ligue nationale de baseball. Ce qu'ils feront cet après-midi au Stade olympique contre les Cardinals de Saint Louis.

JEAN DION
LE DEVOIR

Encore chanceux qu'il ait un toit, le grand bol de béton. Parce que si le petit parc intime au centre-ville dont rêve Claude Brochu existait déjà, il faudrait attendre encore un bout de temps avant d'y entendre le bruit des bâtons et humer les effluves enivrants du gazon frais tondu. Le soleil qu'on ramène dans leurs valises nos millionnaires bien bronzés n'aurait pas suffi...

Toujours est-il que c'est aujourd'hui que ça démarre. C'est la journée où tout le monde est

égal, où tous rêvent d'un octobre au sommet et croyant. Les matchs inauguraux de baseball sont toujours socialistes d'esprit; le capitalisme s'impose plus tard, en douce, comme il sait si bien le faire.

Et justement, les Expos, éternels gagne-petit des ligues majeures, auront fort à faire cette saison pour rivaliser avec les forces de l'argent. Au sein même de leur division, les riches Braves d'Atlanta de Ted Turner sont toujours là, si puissants qu'ils se sont cru permis de se délester de Marquis Grissom et David Justice il y a

VOIR PAGE A 8: EXPOS

La chute de Lubumbashi est «imminente»

Confusion politique croissante dans la capitale zairoise

D'APRÈS L'AFP ET REUTERS

Lubumbashi — La rébellion zairoise a continué à progresser hier vers la deuxième ville du pays, Lubumbashi, dans le sud-est du Zaïre, prenant, selon des sources concordantes, la ville de Kamina (au nord de Kolwezi), et annonçant la chute «imminente» de la métropole du Shaba.

Par contraste, le Zaïre officiel, toujours dépourvu de gouvernement depuis la démission forcée du premier ministre Kengo Wa Dondo, semblait en proie à une confusion politique croissante.

Seul interlocuteur admis par les rebelles, le président Mobutu Sese Seko, n'avait pas réagi hier après-midi à la proposition de pourparlers lancée la veille par l'Alliance de Laurent-Désiré Kabila.

Le ministre de la Justice de la rébellion, Kongolo Mwen-

ze, a annoncé dimanche que cette dernière était «prête à des négociations effectives» pour préparer une rencontre entre MM. Kabila et Mobutu. Il a précisé que ces discussions pourraient avoir lieu à partir de jeudi en Afrique du sud et déboucher, éventuellement, sur un cessez-le-feu. Car pour la rébellion, un cessez-le-feu doit être le résultat et non un préalable aux négociations.

Pour arriver plus forts encore aux discussions, les rebelles ont d'ailleurs continué leur progression dans la riche province minière du Shaba.

Leur objectif avoué est Lubumbashi, capitale provinciale et deuxième ville du pays, qu'ils semblent vouloir prendre en tenailles. En effet, après s'être emparé vendredi de Kasenga, à quelque 200 kilomètres au nord-est de Lubumba-

VOIR PAGE A 8: ZAÏRE

Ottawa tarde à réduire ses dépenses

Marcel Massé admet que le gouvernement ne pourra respecter l'objectif fixé dans le budget de 1995

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral est en avance dans sa lutte contre le déficit mais il semble ne pas avoir le même succès quand vient le temps de réduire ses propres dépenses.

Si on s'en tient aux chiffres contenus dans un document du Conseil du trésor publié le 20 février dernier et intitulé *Détail des dépenses de programmes: profil des dépenses des ministères*, Ottawa serait en retard de presque un an au chapitre de la compression de ses dépenses de programmes. L'examen des données révèle qu'entre 1994-95 et 1997-98, Ottawa n'aura réduit ses dépenses que de 9% et non pas de 19%, comme promis dans le budget de 1995.

Le Conseil du Trésor et le ministère des Finances ont eu beau déployer des efforts inouïs au cours des deux dernières semaines pour contredire cette interprétation, ils n'ont pu y parvenir complètement. En fait, le président du Conseil du trésor Marcel Massé a été obligé d'admettre devant le comité des finances du Sénat que le fédéral ne respecterait pas l'objectif fixé dans le budget de 1995.

Ce budget donnait le coup d'envoi à la lutte tous azimuts contre le déficit fédéral. L'examen des programmes constituait un des piliers de cette bataille. Tous les ministères se voyaient attribuer des cibles à atteindre sur une période de trois ans. Les dépenses qu'on évaluait à 51,9 milliards pour 1994-95 devaient, disait-on, être ramenées à 42,1 milliards en 1997-98, soit une réduction de 18,9%. Le budget de 1996 continuait sur cette lancée en annonçant de nouvelles compressions de 368 millions pour 1997-98 et de 1,9 milliard pour 1998-99, le tout devant servir à financer de nouvelles initiatives. On se donnait un objectif supplémentaire pour l'année 1998-99, en prévoyant des dépenses d'à peine 40,6 milliards ou une réduction de 21,5% par rapport à 1994-95. On prenait le soin d'ajouter en bas



Marcel Massé

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

Activités militaires au Canada

Le Parlement n'exerce aucun contrôle

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

La semaine dernière, le ministre de la Défense nationale, Doug Young, a rendu publiques plusieurs études sur les questions militaires canadiennes de même qu'un plan d'action pour rétablir le prestige des Forces armées. Une de ces études révèle l'inexistence du rôle du Parlement dans le contrôle des activités du ministère de la Défense et des Forces armées.

L'étude en question présente des données comparatives sur les forces armées de cinq pays (Australie, Italie, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) et du Canada. Elle porte notamment sur les budgets, la gestion de la défense, les rôles des forces armées, l'existence ou non de syndicats ou d'ombudsmans. Sur la question du rôle du Parlement dans la gestion des affaires militaires, l'étude souligne son importance en Suède, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Au Canada, son rôle est à ce point nul que l'étude ne fait

VOIR PAGE A 8: PARLEMENT



AFP photographie

• LES ACTUALITÉS •

Les causes de décès changent chez les personnes âgées

Le vieillissement des baby-boomers fera grimper le taux de cancer du poumon

Depuis le début du siècle, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter au Canada. Mais la remontée des cas de cancers, notamment de cancers du poumon, ralentit aujourd'hui les gains en espérance de vie chez les personnes âgées, notamment chez les femmes.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Même si on meurt de plus en plus vieux au Canada, les personnes âgées décèdent de moins en moins de crises cardiaques et de plus en plus de cancers du poumon et de maladies respiratoires. Une situation qui ira en s'accroissant, surtout chez les femmes, en raison du boom survenu après la Seconde Guerre mondiale.

Aux côtés des femmes françaises et japonaises, les femmes canadiennes

détiennent l'une des espérances de vie les plus élevées au monde. Mais de nouvelles statistiques montrent que cet avantage sur la gent masculine pourrait bien être stoppé par un nouveau phénomène.

Car si les décès dus aux maladies cardiaques diminuent à une vitesse importante, ceux causés par les cancers, notamment par le cancer du poumon, montent en flèche chez les femmes de plus de 65 ans.

Selon le Dr Murray Kaiserman, responsable de la recherche et de la surveillance au Bureau du contrôle sur le tabac, le revirement observé aujourd'hui dans les causes de décès chez les personnes âgées est la répercussion, quarante ans plus tard, de l'engouement survenu pour la cigarette chez les jeunes femmes il y a 30 à 40 ans.

«A la différence des hommes, les femmes n'ont commencé à fumer en grand nombre qu'après la Seconde Guerre mondiale, et les retombées de cette tendance se reflètent maintenant dans le taux accru de mortalité par cancer du poumon chez les femmes», explique ce dernier.

En fait, le cancer du poumon explique presque à lui seul la montée en flèche (12 %) constante des décès par cancer chez les personnes âgées depuis 1980, malgré la régression d'autres types de cancers. Les morts liées aux maladies respiratoires ont aussi grimpé de 21 %.

Parallèlement, les maladies car-

diaques font de moins en moins de victimes, puisque les décès qui y sont liés ont chuté de 31 % au cours de la même période.

Depuis 1980, les nouveaux cas du cancer du poumon ont triplé chez les femmes de 70 à 79 ans et ont doublé chez celles de 60 à 69 ans et de plus de 80 ans, ce qui explique le bond observé dans le taux de mortalité.

Même si le cancer du poumon fait encore beaucoup plus de victimes chez les hommes, la progression des taux de mortalité a commencé à stagner chez la gent masculine alors qu'elle continue de croître chez les femmes. «Avec les taux de tabagisme actuel, on va observer chez les

femmes la même chose que ce qui est survenu chez les hommes dans les années 70. On peut s'attendre à une forte progression des cancers du poumon, notamment quand les baby-boomers vont arriver à l'âge d'or. Car c'est une des générations qui compte le plus de fumeurs, après les 20 à 24 ans», affirme le Dr Kaiserman.

De 1980 à 1994, le taux de mortalité a fléchi de 19 % pour les personnes de 65 à 74 ans

Selon Judy Lee, analyste à la division de la recherche en santé de Statistique Canada, le taux de tabagisme actuel est un signe précurseur des futurs taux de décès reliés au cancer du poumon. Or, entre 1966 et 1994, le pourcentage d'hommes qui fument a fondu, passant de 54 % à 27 %. Chez les femmes,

la baisse n'a été que 32 % à 24 % au cours de la même période.

Même si elle ralentit chez les femmes, l'espérance de vie des personnes âgées continue malgré tout de progresser au Canada.

En 14 ans seulement, de 1980 à 1994, le taux de mortalité a fléchi de 19 % pour les personnes de 65 à 74 ans, et de 14 % entre 75 et 84 ans.

La baisse du taux de mortalité est grande partie due aux progrès médicaux réalisés dans la lutte contre les maladies du cœur, les accidents cardiovasculaires, plusieurs types de cancer et les changements des habitudes de vie. Selon le Dr Kaiserman, le cancer du poumon résiste toujours à ces avancées. «Aujourd'hui, on survit à une crise cardiaque, dit-il. Mais un cancer du poumon demeure mortel dans la majorité des cas.»

Des actionnaires américains poursuivent Bre-X

D'APRÈS PC, CP ET AFP

Toronto — La minière Bre-X a reçu une autre tuile, hier, lorsque deux recours collectifs, l'un à New York, l'autre à Houston, ont été intentés contre ses principaux dirigeants parce qu'ils auraient induit les investisseurs en erreur sur l'ampleur du gisement aurifère de Busang en Indonésie.

Ces deux recours ont été déposés quelques jours après l'effondrement des cours des actions de Bre-X sur les marchés boursiers canadiens et américains, en raison des doutes sérieux qui pèsent maintenant sur ce gisement qui devait être le plus important au monde, selon les premières estimations de Bre-X.

«Avant que la vérité sur le projet de Busang ne soit révélée, les initiés [...] ont vendu pour plus de 22 millions d'actions de Bre-X sur les marchés, profitant ainsi du retard dans la divulgation des informations négatives», allèguent les plaignants dans leur poursuite déposée devant une cour de district de New York.

Ces investisseurs américains, qui auraient acheté 4000 actions de Bre-X, réclament ainsi d'être dédommages pour les pertes subies depuis le mois d'août dernier. Ils sont représentés par plusieurs firmes d'avocats, dont Milberg Weiss Bershad Hynes et Lerach LLP, qui se spécialisent dans ce genre de poursuites impliquant des actionnaires.

Quant aux avocats qui ont déposé le recours collectif à Houston, ils estiment que «tout indique à présent qu'il y a eu une fraude de plusieurs millions de dollars».

D'autre part, les transactions sur les actions de Bre-X ont été suspendues, hier, après que l'entreprise de Calgary eut promis de rendre public un rapport de la firme Kilborn Engineering Pacific, dont elle avait retenu les services pour les analyses sur le potentiel du gisement de Busang. Ce rapport devrait être disponible avant la reprise

des activités boursières, aujourd'hui. Kilborn a toutefois déjà fait savoir qu'elle n'avait pas elle-même procédé à l'extraction des échantillons qui ont été utilisés pour établir à 71 millions d'onces d'or la réserve potentielle du gisement.

Bre-X a aussi demandé à la Bourse de Toronto de ne pas reprendre les transactions sur ses titres avant que Freeport-McMoRan Copper and Gold, un partenaire possible dans l'exploitation du gisement de Busang, n'ait terminé ses propres tests et qu'une firme indépendante se soit ensuite penchée sur la question. Tout ça pourrait prendre des semaines.

Les dirigeants de la Bourse de Toronto prévoient toutefois d'autoriser la reprise des transactions dès aujourd'hui. Dans un communiqué émis hier, le président de Bre-X, David Walsh — qui maintient toujours que les estimations de Bre-X sont exactes — menace d'intenter des poursuites contre toute «personne, partie et publication responsables de la prolifération d'informations mensongères qui ont servi à ternir des réputationnelles personnelles ainsi qu'à mettre en doute le sérieux du projet Busang».

D'autre part, le gouvernement indonésien a confirmé hier la mise sur pied d'un comité d'experts qui sera chargé d'examiner de nouveau le potentiel aurifère de la région où est situé le gisement controversé.

Selon le journal *Kompas*, ce comité sera composé d'experts de Bre-X, de Freeport-McMoRan Copper and Gold ainsi que du gouvernement indonésien.

De six milliards de dollars canadiens il y a quelques mois, la valeur boursière de Bre-X, enfant chéri de la finance canadienne, a chuté à environ 600 millions de dollars jeudi dernier après que les investisseurs, pris de panique, eurent revendu massivement leurs actions, au point de provoquer une panne du système informatique à la bourse de Toronto.

Déraillement en Espagne

Huarte-Arakil, Espagne (AP) — Vingt-six personnes ont trouvé la mort hier soir au pays basque espagnol dans le déraillement d'un train qui roulait apparemment trop vite, selon le dernier bilan donné par la télévision publique espagnole. D'autres sources donnaient un bilan de 21 morts.

Une soixantaine de passagers ont été blessés, dont dix-sept étaient dans un état très grave. Les secours ont entrepris de les acheminer vers les hôpitaux de Pampelune et de Vitoria. Les secouristes s'attendent à ce que le bilan des victimes s'alourdisse.

Quelque 250 personnes avaient pris

place en début d'après-midi à bord du train, composé de cinq voitures au départ de Barcelone, à destination d'Hendaye, à la frontière française. L'accident s'est produit vers 19h30 juste avant la gare de Huarte-Arakil, où l'express ne devait pas s'arrêter. Cette gare se trouve à 32 kilomètres à l'ouest de Pampelune, capitale de la Navarre.

Un problème d'aiguillage a aussi été invoqué comme cause possible de l'accident. Un porte-parole de la RENFE, les chemins de fer espagnols, a souligné toutefois qu'il était prématuré de préciser la cause de l'accident.

Le train était plein de familles de retour du week-end de Pâques.

mousseau

VISITES AVEC :

Francine Grimaldi
Jean-Pierre Ronfard
Marcelle Ferron

2 avril à 18 h 30
9 avril à 19 h
16 avril à 19 h

jusqu'au 27 avril 1997



MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Métro Place-des-Arts - Téléphone : (514) 847-6212

LE DEVOIR

Hydro Québec

Pentacom
Stratégie-Créativité

Prix Jovette Bernier 96
pour «LA VIE QU'ON MÈNE,
C'EST À QUEL ÂGE LA VIE»



En nomination
aux Prix d'EXCELLENCE DES ARTS
ET DE LA CULTURE DE QUÉBEC,
pour «C'EST À QUEL ÂGE LA VIE»

L'auteur sera présente au
10^e Festival Int. de la
Bande dessinée de Québec,

à Place Fleur de Lys, du 1^{er} au 6 avril.

Séances de signature:

Mardi 1 ^{er} avril:	13h	à 15h
Mercredi 2 avril:	15h	à 16h
Jeudi 3 avril:	17h	à 18h30
Vendredi 4 avril:	13h30	à 15h
Samedi 5 avril:	13h30	à 14h30
Dimanche 6 avril:	13h	à 14h

+ présences au Kiosque Mille-Îles



• LES ACTUALITÉS •

Clin d'œil



JACQUES NADEAU/LE DEVOIR

EN BREF

Enquête sur Gagnon

Depuis janvier dernier, l'escouade des fraudes commerciales du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal enquête dans le dossier de la Caisse populaire Saint-Henri à la suite d'une plainte déposée par la Fédération des caisses de Montréal et de l'Ouest du Québec. Il y aurait plusieurs suspects dont le conseiller municipal de l'équipe de Pierre Bourque, Robert Gagnon. Alors que M. Gagnon était directeur général de la Caisse Saint-Henri, des irrégularités dans l'octroi de prêts commerciaux auraient été commises. Ces prêts concerneraient entre autres le programme gouvernemental de démarrage de petites entreprises, connu sous le nom de plan Paillé. À l'été 1995, la Fédération a entamé une enquête et a forcé M. Gagnon à démissionner. Quelques mois plus tard, l'administration Bourque l'a relevé de ses fonctions de conseiller associé au comité exécutif pour les dossiers d'habitation et des sociétés paramunicipales et le caucus de Vision Montréal l'a suspendu. Depuis, le mandat de M. Gagnon au sein de la Commission du développement économique de la CUM a été renouvelé par le maire Bourque.

Kathleen Lévesque

Gare Jean-Talon

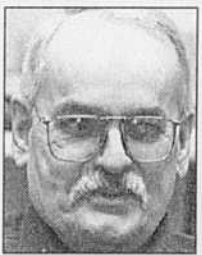
Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) présentera demain soir au conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) une résolution dénonçant l'éventuelle vente de la gare Jean-Talon au géant de l'alimentation Loblaw. Bien que le dossier relève d'un champ de compétence municipale, le MEMO estime que

le débat ne peut se limiter aux décideurs de la Ville de Montréal qui s'apprêtent à donner l'aval à cette transaction. Le MEMO exige le respect du plan d'urbanisme qui fait de la gare Jean-Talon un centre socio-communautaire. La gare est située dans un secteur particulièrement défavorisé. «L'apport des organismes communautaires à l'action de l'école est très important. Ils sont une mesure préventive en plus d'accueillir les nouveaux arrivants», indique le commissaire scolaire du MEMO, Kenneth George.

Kathleen Lévesque

Vallières toujours dans le coma

(PC) — L'écrivain et militant Pierre Vallières se trouvait toujours dans le coma, hier, aux soins intensifs de l'hôpital Notre-Dame de Montréal où il avait été transporté jeudi dernier à la suite d'un arrêt cardio-respiratoire. Ce n'est pas la première fois que M. Vallières, un ancien felquist, éprouve des problèmes cardiaques. Selon des proches joints hier, Pierre Vallières, âgé de 59 ans, a déjà eu un infarctus à la fin des années 1980 pour lequel il avait séjourné à l'hôpital pendant plusieurs semaines. À la fin du tournage du film *La liberté en colère*, en 1992, il avait également dû être hospitalisé pour des problèmes cardiaques à l'Institut de cardiologie de Montréal. Plus récemment, à son retour de Sarajevo, M. Vallières avait été soigné à l'hôpital Saint-Luc en raison de fortes émotions ressenties au cours de ce séjour en ex-Yougoslavie.



Pierre Vallières

La résistance à la privatisation de l'eau atteint les sphères politiques

Certains députés péquistes s'inquiètent de la frénésie du secteur privé à mettre la main sur ce bien collectif

Sans que le débat sur la controversée privatisation de l'eau et, plus largement, sur l'exportation de l'eau ne se fasse au grand jour, la résistance, née à Montréal, prend de l'ampleur et atteint même les sphères politiques.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le caucus péquiste a récemment été saisi de l'épineux dossier de l'eau, certains députés s'inquiétant de la frénésie du secteur privé à mettre la main sur ce bien collectif.

Aucune position n'a été prise pour l'instant. Comme l'explique le président du caucus, le député François Gendron, le dossier nécessite une véritable réflexion. «Nous avons besoin d'être informés avant de décider quoi que ce soit», précise-t-il. L'automne dernier, les militants du Parti québécois, réunis en congrès, se sont prononcés contre toute forme de privatisation de l'eau malgré les interventions des ministres Rémy Trudel (Affaires municipales), Serge Ménard (Métropole) et Guy Chevrette (Ressources naturelles).

Depuis le début de l'année, le gouvernement du Québec est en train d'élaborer une politique nationale de l'eau qui devrait être connue au cours des prochains mois. Un comité interministériel, présidé par le premier ministre Lucien Bouchard, se penche là-dessus.

Parallèlement à la résistance ou du moins l'inquiétude qui semble poindre au caucus, la Coalition pour un débat public sur l'eau, qui regroupe principalement des syndicats, des politiciens montréalais de l'opposition ainsi que des groupes de défense des droits des consommateurs, a décidé d'étendre ses activités à l'ensemble de la province.

Il est vrai que jusqu'à maintenant, c'est à Montréal où l'on constatait la plus grande volonté politique de se délester de la gestion de l'aqueduc et des différents équipements de traitement des eaux usées. Mais en février dernier, l'administration Bourque annonçait un moratoire dicté par Québec sur le dossier.

Ce rapatriement dans la capitale a laissé voir des

enjeux beaucoup plus importants que les seuls tuyaux qui serpentent le sous-sol montréalais. Mais le silence est d'or. Les entreprises se font discrètes. Elles n'en sont pas moins actives.

L'eau est un sujet abordé sur plusieurs tribunes. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain organise prochainement un symposium sur le partenariat et le Centre international GP (pour gestion de projets) affilié à la Chambre, recevra mercredi dernier le professeur de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), Pierre Hamel, venu exposer les faits qui militent pour et contre la privatisation de l'eau.

À cette rencontre, les SNC-Lavalin, Tecult et autres firmes d'ingénierie et de constructions ainsi que des cabinets d'avocat étaient présents. Un haut fonctionnaire de la Ville de Montréal s'est d'ailleurs insurgé contre l'analyse du professeur Hamel qui a démontré le manque d'intérêt pour le contribuable de voir les services d'approvisionnement en eau passer au secteur privé.

Mais la politique de l'eau du gouvernement Bouchard dépasserait largement l'éventuel transfert de la gestion des réseaux d'aqueducs aux mains de compagnies privées et ce, bien que Gaz Métropolitain, entre autres entreprises, ait déjà déposé officiellement à Québec un plan qui nécessiterait une réglementation gouvernementale de contrôle. Cette politique toucherait également la surveillance des barrages et l'exportation de l'eau par l'entremise notamment de l'eau embouteillée.

Sur ce dernier point, aucune redevance n'est actuellement payée à Québec pour l'exploitation privée d'un bien collectif. En 1994, le Québec a produit 327 millions de litres d'eau en bouteille, dont un peu moins du quart a été exporté pour souvent le double du prix d'un litre d'essence. À travers le monde entier, ce sont 42 milliards de litres d'eau embouteillée qui ont été vendus en 1995.

La Ville de Montréal, qui distribue une eau de grande qualité, selon l'évaluation qu'en fait la Chaire de l'eau potable de l'École polytechnique de Montréal, à plus de 1,5 habitants de la région, consomme elle aussi de l'eau embouteillée. La Ville en achète pour 17 000 \$ par année. «C'est une erreur», souligne le maire Pierre Bourque qui ignorait la situation. L'information le met d'autant plus mal à l'aise que l'urgence de freiner le gaspillage de l'eau est l'un de ses arguments pour se tourner vers le secteur privé.

«En temps de restrictions budgétaires, la Ville devrait faire comme les Montréalais et en revenir au robinet», lance le conseiller du RCM, André Lavallée, farouchement opposé à la privatisation de l'eau.

À Laval, on souligne avec plaisir que la municipalité n'achète pas d'eau, que celle produite par le service lavallois et qui coule du robinet des citoyens défie toutes les normes d'appréciation. D'ailleurs, il y a quelques années, Laval avait fait subir des tests à l'aveugle à des citoyens qui avaient le choix entre l'eau commerciale et «La Lavalloise». Cette dernière avait remporté la palme auprès des consommateurs.

Au sein même des ministères provinciaux, la politique d'achat de l'eau est très variable et dépend de la philosophie de gestion des responsables des achats. Ainsi, au ministère des Affaires municipales, les achats d'eau sont réduits au strict minimum comparativement au ministère des Ressources naturelles où l'on débourse environ 40 000 \$ annuellement pour des bouteilles d'eau.

Pourtant, selon les données du ministère de l'Environnement et de la Faune, les trois quarts des réseaux d'aqueducs du Québec distribuent une eau potable respectant les normes. Le ministre David Cliche doit d'ailleurs rendre public le 5 mai prochain un bilan de la qualité de l'eau au Québec ainsi que des performances des exploitants publics et privés. La dernière analyse du genre remonte à 1989.

Quant à l'état de ces réseaux et de leurs besoins de réfection, l'étude qu'effectue l'INRS ne sera connue qu'en septembre prochain. Le mandat de l'INRS touche également les différents modèles de gestion possibles. À Montréal, une analyse semblable est en cours.

Les compressions seraient salutaires pour l'environnement

PRESSE CANADIENNE

Québec — Une réduction de 43 millions dans le budget 1997-1998 du ministère de l'Environnement et de la Faune n'a rien de dramatique, elle pourrait même être salutaire, estime le ministre David Cliche.

«Dans cinq ans, a-t-il affirmé au cours d'une entrevue, on saluera ces compressions budgétaires comme ayant été salutaires parce qu'elles auront permis d'effectuer le virage nécessaire et de trouver de nouvelles façons de faire.»

Effectivement, en 1996-1997, le budget de l'Environnement était de 260 millions et, cette année, le Conseil du trésor l'a revu à la baisse en lui accordant un peu plus de 217 millions.

L'optimisme du ministre devant l'ampleur des restrictions imposées à l'Environnement, est cependant loin d'être partagé par le président du Syndicat des professionnels du gouvernement (SPGQ) Robert Caron qui a profité de la publication du budget des crédits, récemment, pour exprimer ses craintes. «Le ministère qui attire notre attention, a-t-il affirmé, c'est l'Environnement. Il y a des compressions très importantes qui touchent la mission fondamentale, comme celle

du contrôle de la pollution. On peut parler aussi des parcs et des réserves, où il y a des restrictions budgétaires majeures.»

M. Caron a précisé qu'il trouvait très désolant, «malgré tous les efforts consentis dans ce ministère en particulier au chapitre de la réorganisation du travail», que ce soit là que les compressions aient été les plus significatives. Au chapitre des opérations de protection de l'environnement et de la faune, le budget est passé de 140,7 millions à 116,7 millions et de 62,4 millions à 52,7 millions à la gestion et au soutien des opérations.

Le ministre a soutenu que «les nouveaux outils de protection de l'Environnement» compenseront la diminution. Il a mentionné les papeteries qui se-

ront à l'avenir jugées sur ce qu'elles rejettent dans la nature plutôt que sur les plans et devis de leurs équipements.

M. Cliche est convaincu que la nouvelle politique concernant les producteurs agricoles, à qui le dernier budget Landry demande d'investir 200 millions dans des équipements de traitement des déchets organiques et des structures d'entreposage, est aussi la bonne.

«Le règlement sur la pollution agricole qui sera adopté d'ici juin, a-t-il noté, prévoit que ce sont les producteurs qui devront se donner des plans de fertilisation conformes aux directives.»

Au chapitre de la faune, le ministre a admis que 350 agents de conservation à temps plein c'est très peu pour

assurer une surveillance adéquate du territoire. Il s'attend cependant à ce que l'ajout prochain de 200 adjoints à temps partiel comble le vide.

«Ces assistants qui seront formés à l'automne, a-t-il indiqué, vont être rémunérés par les gestionnaires des territoires» (ZEC, pourvoies, réserves fauniques).

La privatisation de la gestion des ressources est aussi un moyen suppléer aux compressions budgétaires malgré les risques d'une augmentation des frais d'utilisation pour les adeptes de la chasse et de la pêche. «Les gestionnaires», a conclu M. Cliche, «devront nous démontrer, livre ouvert, que ça ne freine pas l'accessibilité. Parce que si c'est le cas, je ne jouerai plus le jeu et j'interviendrai.»



la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 ouest
St-Eustache, tél.: 473-8492

Internet: www.decor25.com

Faut voir...

les magnifiques produits Eljer parmi les 30 salles de bains en démonstration.



NOUVEAUTÉ

ÉTAPES
D'APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS

En quatrième secondaire
Ninon Carmant
392 pages, 15,80 \$

La nouvelle littéraire relève du genre romanesque dont elle a toutes les caractéristiques. Comme le roman, elle est le récit de faits réels ou fictifs (mais vraisemblables), ordinairement tragiques et généralement inconnus. De là vient l'appellation de nouvelle, dans le sens journalistique du terme.

À la vérité, la nouvelle littéraire est un récit imagé, «bref et concentré» qui vise à donner «l'impression de la réalité». Elle se situe entre le roman et le conte. Ce qui la distingue du conte, c'est l'exclusion du merveilleux. Ce qui la distingue du roman, c'est son étendue. Alors que le roman retrace l'évolution des personnages dans le temps, la nouvelle, «simple et brève» met en lumière un seul aspect du personnage. Elle se lit d'un trait, ne comporte pas de divisions en chapitres ou en parties, comme la plupart des romans.

Drame d'une grande densité, la nouvelle littéraire exige concision, netteté, une parfaite maîtrise de la langue et un grand talent de narrateur.

LIDEC inc.

4350, avenue de
l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5

Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse internet:
<http://www.lidec.qc.ca>

RECHERCHE et DÉVELOPPEMENT

«À mon avis, le rapport n'apporte aucun élément nouveau. Je maintiens ma position qui a été jugée juste et raisonnable par le comité avisé formé pour étudier l'offre du ministère aux investisseurs.»

(Le ministre Bertrand, 11 décembre 1996)

Le ministre
se prétend juste
et raisonnable

«Que ce même comité a fait dans ses rapports, plusieurs remarques qui auraient dû justifier un règlement plus équitable compte tenu notamment des déficiences constatées dans l'action du ministère du Revenu.»

(Rapport du protecteur du citoyen, déc. 96, p. 40)

Les contribuables le veulent équitable

Payé par l'Association des contribuables ayant participé dans des projets de recherche et développement.

Pour information: 869-2069

loto-québec

résultats		GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	2 632 678,80 \$			
5/6+	3	263 267,90 \$			
5/6	322	1 962,20 \$			
4/6	16 989	71,30 \$			
3/6	316 405	10 \$			
Ventes totales: 18 732 017 \$		Prochain gros lot (approx.): 2 200 000 \$			

Tirage du 97-03-29		GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$			
5/6+	2	5 893,80 \$			
5/6	24	327,40 \$			
4/6	1 013	36,20 \$			
3/6	15 073	5 \$			
Ventes totales: 534 041 \$		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000 \$			

Tirage du 97-03-28		GAGNANTS		LOTS	
7/7	0	7 000 000,00 \$			
6/7+	1	119 419,70 \$			
6/7	40	2 612,30 \$			
5/7	2 467	151,20 \$			
4/7	52 969	10 \$			
3/7+	48 963	10 \$			
3/7	444 720	particip. gratuite			
Ventes totales: 6 471 810 \$		Prochain gros lot (approx.): 8 000 000 \$		Prochain tirage: 97-04-04	

Tirage du 97-03-29		GAGNANTS		LOTS	
7/7	0	7 000 000,00 \$			
6/7+	1	119 419,70 \$			
6/7	40	2 612,30 \$			
5/7	2 467	151,20 \$			
4/7	52 969	10 \$			
3/7+	48 963	10 \$			
3/7	444 720	particip. gratuite			
Ventes totales: 6 471 810 \$		Prochain gros lot (approx.): 8 000 000 \$		Prochain tirage: 97-04-04	

Tirage du 97-03-29		GAGNANTS		LOTS	
7/7	0	7 000 000,00 \$			
6/7+	1	119 419,70 \$			
6/7	40	2 612,30 \$			
5/7	2 467	151,20 \$			
4/7	52 969	10 \$			
3/7+	48 963	10 \$			
3/7	444 720	particip. gratuite			
Ventes totales: 6 471 810 \$		Prochain gros lot (approx.): 8 000 000 \$		Prochain tirage: 97-04-04	

TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

• LES ACTUALITÉS •

COLLOQUES

Isabelle Quentin

SIDA, FAMILLE ET SOCIÉTÉ

Harmattan
Le 2 avril
Marie-Hélène Crémier: (514) 286-9048

L'auteure, Viviane Janouin, traitera de la solitude, des exclusions, de la notion de culpabilité et de celle de responsabilité. Elle comparera les situations des toxicomanes, des prisonniers, des prostitués, des gens «ordinaires». Elle parlera aussi de pauvreté. De temps. Le temps si important pour celui ou celle qui a le VIH. L'entrée est libre, mais il faut réserver.

JANINA OCHOJSKA

Université McGill
Le 2 avril
Irena: (514) 843-6785

Janina Ochojska est de passage à Montréal, le temps de recevoir le prix Romer de culture politique. Elle arrive de Pologne où elle a été choisie pour son œuvre humanitaire en faveur des plus démunis, dont les victimes de la guerre de Bosnie et en Tchétchénie. Charles Taylor accueillera madame Ochojska qui prendra la parole en français.

RÉCENTS TRAITÉS SUR LE DROIT D'AUTEUR

ALAI Montréal
Le 2 avril
ALAI: (514) 873-4416

Lors d'un déjeuner-causerie, l'ALAI Canada recevra Mihaly Ficsor de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle de Genève (OMPI), qui discutera de deux récents traités de l'organisme sur le droit d'auteur et les droits des artistes sur leurs prestations et des producteurs sur leurs phonogrammes. Ces traités ont été adoptés le 23 décembre dernier et disposent de l'exercice des droits des auteurs et artistes dans l'environnement numérique.

CIVIC SOCIETY IN CENTRAL AMERICA

Université McGill
Le 2 avril
Information: (514) 398-1532

Bruce Malbey est invité par le Centre d'études sur les régions en développement. Il tâchera d'abord de définir ce qu'est une société civile. Il s'intéressera bien sûr à la question de l'implantation de la démocratie ou à celle de la liberté d'existence du pluralisme en politique dans les pays en voie de développement. Le programme PAR servira d'étude de cas.

LA VIE MUSICALE À VERSAILLES

Auditorium Saint-Albert le Grand
Le 2 avril
Information: (514) 332-4126

C'est sous Louis XIV que Versailles devient un centre musical de première importance. Jean-Baptiste Lully, François Couperin, Delalande,

Campra et bien d'autres seront mis en relief par Claire Villeneuve au moyen de diapositives et d'extraits musicaux tirés du répertoire de l'époque.

LE CANADA ET CUBA: UN DUO À TROIS VOIX?

Université de Montréal
Le 3 avril
Arnold August: (514) 421-2400

La récente visite à Cuba du ministre des Relations internationales du Canada a fait couler beaucoup d'encre, ici comme aux États-Unis. La réaction hostile du gouvernement américain et les pressions de sociétés américaines visent à empêcher le développement de liens entre le Canada et Cuba. Claude Morin nous renseigne. Entrée libre.

FEMMES, GENRE ET SCIENCE

Université d'Ottawa
Le 4 avril
Hélène Boudreault: (613) 520-6644

Organisé par la Chaire conjointe en études des femmes et l'ACFAS Outaouais, ce colloque entend présenter les nouvelles voies de recherche en histoire, en philosophie, en sociologie et en sciences de la santé. On y parlera aussi des politiques sociales touchant les femmes en milieu scientifique. Une vaste communauté de chercheurs s'y trouvera et le public bénéficiera de pages horaires pour lui adresser ses questions.

DU PÈRE OUBLIÉ... AU PÈRE PRÉSENT

Hôpital Sainte-Justine
Le 4 avril
Information: (514) 345-4931, poste 5542

On nous concocte une journée sur le père vu sous toutes ses coutures. D'abord, Michel Lemay en conférence d'ouverture, puis une table ronde cossue et enfin, les auteurs Colette Thibodeau et Denis Beauchamp à propos de la place du père en éducation. Une exposition de dessins d'enfants intitulée «Dessine-moi un papa» complètera les exposés et tables rondes.

TRANSFORMATION DE LA CULTURE JURIDIQUE QUÉBÉCOISE

Université Laval
Les 4 et 5 avril
Bjarne Melkevik: (418) 656-2131, poste 5297
Le Groupe d'étude sur les processus de transformation du droit (GEPTUD) se demande si nous sommes témoins de la fin de l'hégémonie positiviste. Féminisme, médiation familiale, légitimité du droit, pouvoir judiciaire, pluralisme juridique seront tour à tour explorés par des chercheurs canadiens de différents horizons. C'est gratuit, mais il faut s'inscrire.

Pour joindre l'auteure:
iquentin@sim.qc.ca

Attentat d'Oklahoma City

Le procès de McVeigh est ouvert

La sélection des jurés a commencé

Le procès de Timothy McVeigh, un des deux auteurs présumés de l'attentat d'Oklahoma City — le plus meurtrier jamais commis aux États-Unis — s'est ouvert hier à Denver, moins de deux ans après les faits, dans une certaine cohue médiatique. Le procès a commencé par l'appel des 400 personnes pré-sélectionnées pour former un jury de 12 jurés et 6 remplaçants. Cette procédure pourrait à elle seule durer deux semaines.

STEVEN PAULSON
ASSOCIATED PRESS

Denver — Le procès du principal accusé de l'attentat qui a le plus traumatisé l'Amérique depuis l'assassinat de Kennedy s'est ouvert hier à Denver, dans une salle d'audience protégée comme un camp retranché. Timothy McVeigh, cet ancien militaire de 29 ans proche des milices d'extrême-droite, risque la peine de mort s'il est reconnu coupable d'avoir posé la bombe qui a fait 168 morts et plusieurs centaines de blessés dans l'immeuble fédéral d'Oklahoma City, le 19 avril 1995.

Survivants de l'attentat, familles des victimes et journalistes se pressaient dans la salle lorsqu'a commencé la sélection de 12 jurés et de six suppléants. La file d'attente s'était formée à l'entrée une heure auparavant, et 75 représentants des médias s'entassaient devant le bâtiment de pierre et de verre. Un important dispositif de sécurité était en place autour du tribunal.

Le procès a commencé par la sélection du jury, phase préliminaire qui devrait durer au moins deux semaines. Chaque juré potentiel est interrogé individuellement devant le juge de district Richard Matsch et les avocats des deux parties. Lorsque le nombre de candidats sera réduit à 64 personnes acceptant d'envisager la peine de mort comme châtiment, chaque partie pourra en récuser 20 sans avoir à donner d'explications.

Au total, le procès devrait durer quatre ou cinq mois. Il n'est pas diffusé à la télévision, mais des écrans ont été installés dans un auditorium d'Oklahoma. En effet, seule une partie des familles, tirée au sort, pourra assister au procès à Denver. Quant à Timothy McVeigh, il a été amené discrètement samedi dans le bâtiment, où il sera détenu dans une cellule.

C'est le 19 avril 1995, à 9h du matin, qu'une bombe dévaste l'immeuble fédéral Alfred P. Murrah à Oklahoma; plusieurs étages du bâtiment s'effondrent sur des milliers de personnes. Pendant deux semaines, les équipes de secours fouilleront les décombres d'ou



PAT CARTER ASSOCIATED PRESS

Deux ans après l'attentat d'Oklahoma City, qui a fait 168 morts, les Américains continuent à déposer des fleurs à quelques pas de l'explosion, à la mémoire des victimes.

168 cadavres et des centaines de blessés seront dégagés. Les deux principaux suspects, interpellés quelques jours après l'explosion, sont des Américains, Timothy McVeigh, 28 ans, et Terry Nichols. Pour ce dernier, la date du procès n'a pas encore été fixée.

Interpellé pour possession d'armes lors d'un contrôle de routine, 90 minutes après l'explosion alors qu'il se trouvait à 130 km d'Oklahoma, Timothy McVeigh a été inculpé pour homicide volontaire et conspiration. Ce jeune homme aux cheveux très courts, issu d'une famille d'immigrants irlandais, a grandi dans un milieu ouvrier à Pendleton, dans l'État de New York. Il s'est distingué par la suite en servant son pays pendant la guerre du Golfe, en 1991.

L'avocat général Joseph Hartzler devrait montrer que Timothy McVeigh était versé dans la fabrication d'engins explosifs. Mais, dans le dossier de l'accusation, la camionnette jaune de location utilisée dans l'attentat permet également de l'incriminer.

Les avocats de la défense auront fort à faire pour faire naître dans l'esprit des jurés une once de doute sur la culpabilité de celui qui est devenu l'un des hommes les plus haïs d'Amérique. Bien sûr, ils contesteront la validité des preuves matérielles, une tâche qui leur a déjà été facilitée par des problèmes au sein du laboratoire criminel du

FBI. Ils devraient également mettre en doute le témoignage de Michael Fortier, un ancien ami de McVeigh qui affirme que celui-ci se trouvait au cœur de l'organisation de l'attentat.

Enfin, la défense devrait présenter la thèse d'un complot impliquant l'Irak, l'Armée républicaine irlandaise et une milice paramilitaire néo-nazie, l'Armée aryenne et républicaine, installée à Elohim City, dans l'Oklahoma, et par laquelle Timothy McVeigh aurait été manipulé. Des arguments que les avocats comptent appuyer par des documents fournis selon eux par un indicateur du gouvernement américain, et qui feraient état d'un soutien des poseurs de bombes irlandais à un groupuscule néonazi américain au début 1995. C'est ce que rapportait dimanche le journal britannique *Sunday Telegraph*. Ces documents prouveraient que le détonateur utilisé dans l'attentat avait été fourni par l'IRA, des allégations jugées «absurdes» par la vitrine légale de l'IRA, le Sinn Féin.

Reste que cette phase de sélection des jurés risque d'être délicate. Déjà, les avocats de Terry Nichols et de Timothy McVeigh ont obtenu que les deux procès ne se déroulent pas à Oklahoma, invoquant la «diabolisation» de leurs clients par les médias qui menacerait l'impartialité du jury.

Camps D'été

CAMPS ARTISTIQUES DE JOUR À MONTRÉAL 4 À 16 ANS
1460, av. du Mont-Royal Est, Mtl
Tél: (514) 521-3456

je choisis la «Grande Aventure... en Anglais!»
CAMP D'IMMERSION TOTALE EN ANGLAIS
POUR LES JEUNES DE 7 À 17 ANS
LAC KÉNOGAMI, SAGUENAY/LAC-ST-JEAN
(418) 693-0343 ANGLIAN Télécopieur
1-800-Anglian L'ÉCOLE DE LANGUES (418) 693-8165

DEVENEZ ASTRONAUTES! AU CAMP SPATIAL DU COSMODÔME
Simulateurs • Ateliers spatiaux • Vie en équipage
Stages de semaine et de fin de semaine
9 à 14 ans
(514) 978-3615 1-800-565-CAMP
CAMP SPATIAL CANADA 2150 aut. des Laurentides, Laval

CAMP THÉÂTRE ET NATURE
PARTICIPATION À TOUS LES ASPECTS D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE:
interprétation - décors - costumes - accessoires - maquillages
Dans les Cantons de l'Est pour les 8-11 / 12-14 ans
Information et dépliants : 514-273-2049
no. permis du ministère de l'Éducation : PP4455-9095

The Horse People Inc.
Élégant...Sélect...Spécialisé
Cet été, offrez à votre enfant le camp d'été qui fera toute une différence... The Horse People Inc. dispose d'équipements à la fine pointe. Personnel entraîné et certifié à raison d'un moniteur pour 3 campeurs; participants de provenance internationale; niveaux d'équitation allant de débutant à avancé; excellente programmation, soins hors-pair, environnement proactif.
Portes ouvertes chaque fin de semaine
Wendover, Ontario K0A 3K0 Adresse Internet : www.camp.ca/horsepeople
Fax (613) 673-4787 — Tél. (613) 673-5905 E-Mail : horsefun@fox.nstn.ca
Brochure & vidéo disponibles sur demande Accrédité par OCA, CCA, ACA

CAMP D'INITIATION AU MONDE DE L'INFINIMENT PETIT
Camp de jour pour les 10-15 ans
Possibilité d'hébergement et d'activités au Camp Spatial Cosmodôme
Lundi au vendredi • Juillet et août
MUSÉE ARMAND-FRAPPIER
531 boul. des Prairies, Laval, 686-5641
Pour information: 1 800 463-3765 • (514) 682-5522 Québec

WABIKON Île Temagami
Le camp international pour filles et garçons de 6 à 17 ans
PROGRAMME COMPLET
EXCURSION EN CANOT
PERSONNEL BILINGUE
APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
PROGRAMME DE FORMATION (16-17 ans)
Service d'autobus de Québec, Montréal, Ottawa et Toronto
Nous pouvons justifier notre compétence auprès de notre clientèle du Québec
Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec
(416) 483-3172
CAMP WABIKON
48 Delhi Avenue, Toronto (Ontario) M5M 3B7
Adresse Internet : info@wabikon.com

noranda présente folie TECHNIQUE
le camp scientifique de l'École Polytechnique de Montréal
réaliser un mini-projet en ingénierie,
visiter un réacteur nucléaire,
lancer des mini-fusées,
...
et surtout, passer une semaine inoubliable remplie de surprises!
Dates : 23 juin au 15 août 1997 (1 semaine)
Pour les jeunes du 5^e primaire à secondaire III
Pour information : (514) 340-5856

Anglais langue seconde Programmes d'immersion - Été 1997
Pour garçons et filles de 14 à 17 ans
Programme pour jeunes Sessions de trois semaines
22 juin au 12 juillet
13 juillet au 2 août
Aussi disponible pour adultes Sessions de six jours
25 au 30 mai
29 juin au 4 juillet
6 au 11 juillet
13 au 18 juillet
Beau campus au cœur de l'Estrie
Programme établi depuis 18 ans
Cours et activités en anglais
Résidences modernes
Sessions axées sur le développement de la communication orale
Champlain Regional College
Lennoxville (Qc) J1M 2A1
Tél.: (819) 564-3684
Télécopieur: (819) 564-5171

ROSEMONT
CAMP DE JOUR ÉTÉ 1997
POUR LES JEUNES DE 3 À 16 ANS
Natacion
Sciences
Sports
Arts
Sorties
Journalisme
Plongée sous-marine
Sauvetage
Aspirant moniteur
Informatique
NOUVEAUTÉ «CAMP»
Ski
Tennis
Voile
Judo
Hockey
Plongeon
Soccer
CAMP DE JOUR DE ROSEMONT INC.
SITUÉ AU PAVILLON SPORTIF
Collège de Rosemont RÉSERVEZ VOS PLACES MAINTENANT

Pour réservation publicitaire, contacter Micheline Ruelland
au 985-3322

LE DEVOIR

LE MONDE

L'OTAN élargie sera un gage de stabilité

Entretien avec le secrétaire général adjoint de l'Alliance atlantique

La semaine dernière, à Montréal, la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques de l'UQAM organisait un important colloque sur l'élargissement de l'OTAN. Quelque 200 participants ont entendu débattre des spécialistes parmi les plus importants sur cette question. Le secrétaire général adjoint de l'OTAN, Sergio Balanzino, était présent pour défendre la décision de l'alliance.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

L'élargissement de l'OTAN aux pays d'Europe centrale et de l'Est «sera un gage de stabilité pour l'ensemble du continent» lorsqu'il sera effectif, affirme le secrétaire général adjoint de l'Alliance atlantique, Sergio Balanzino.

Au cours d'une entrevue, réalisée la semaine dernière, le diplomate italien a réaffirmé que l'Alliance s'appretait bientôt à signer un accord avec la Russie «dont certaines clauses seront contraignantes pour les deux parties».

Lors du sommet entre Bill Clinton et Boris Eltsine, qui s'est tenu à Helsinki les 20 et 21 mars dernier, les deux hommes d'État se sont séparés sur un constat de désaccord sur la question de l'élargissement de l'OTAN. Toutefois, ils ont promis de finaliser une entente sur les relations entre l'Alliance atlantique et Moscou avant la tenue du sommet de Madrid en juillet où certains pays de l'Est seront invités officiellement à rejoindre l'OTAN.

«L'élargissement de l'OTAN ne se fait pas contre la Russie», dit M. Balanzino. «Ce n'est pas vrai que c'est l'Ouest qui va vers l'Est. C'est le contraire. Après tout, ce sont les pays de l'Est qui ont demandé à accéder à l'OTAN.»

Le secrétaire général adjoint souligne que les futurs membres devront remplir certaines conditions avant d'adhérer à l'Alliance. «Ils devront avoir réglé leurs problèmes de frontières et de minorités, dit-il. Les futurs membres ne seront pas seulement des consommateurs de sécurité mais aussi des fournisseurs.»

La Russie s'oppose vigoureusement au processus d'élargissement. Pour rassurer Moscou, l'OTAN offre à la Russie de signer dans quelques semaines un accord qui encadrera l'ensemble de leurs relations politiques et militaires et dont la pierre angulaire sera la mise sur pied d'un mécanisme de consultations permettant à la Russie d'être associée aux décisions de l'Alliance atlantique. Parle-t-on là d'un droit de veto?

Non, répond, M. Balanzino.

«Il y aura dans ce document des engagements réciproques, des engagements pour gérer, par exemple, les questions de maintien de la paix ou de non-prolifération nucléaire, dit-il. Ces engagements seront signés au plus haut niveau. Ils auront donc une valeur contraignante. L'OTAN restera maître de ses décisions. Toutefois, lorsqu'un accord aura été signé entre les deux parties, il sera irrévocable.»

Dimanche, l'agence Itar-Tass a annoncé que l'accord entre l'OTAN et la Russie pourrait être signé en mai prochain à Paris.

M. Balanzino trouve parfaitement absurdes les affirmations selon lesquelles l'inclusion dans l'OTAN de pays frontaliers à la Russie provoquerait une guerre. «On a affirmé la même chose lors de la réunification de l'Allemagne en 1990», dit-il.

Dès que le sommet de Madrid aura choisi les États qui feront partie de la première vague d'adhérents (Pologne, Hongrie et République tchèque), des négociations sur le nouveau traité commenceront et devraient aboutir à l'absorption de ces États en 1999, lors du cinquantième anniversaire de l'OTAN. Toutefois, ce processus ne sera pas de tout repos. En effet, les législatures des 16 membres actuels de l'OTAN doivent ratifier le nouvel accord. M. Balanzino craint que dans certains cas la ratification soit longue; c'est pour cette raison qu'il espère que les négociations sur l'adhésion se termineront à la fin de cette année. «Après, les membres de l'OTAN auront plus d'un an pour ratifier le traité», dit-il.

Quant à la deuxième vague d'adhésion, M. Balanzino ne veut pas se prononcer. «À chaque jour suffit sa peine, dit-il. Essayons d'abord de mener à bien la première étape de l'élargissement.»

Pour en savoir plus

L'élargissement de l'OTAN est une question complexe et délicate. Deux excellentes publications québécoises viennent de paraître sur la question. La première, intitulée *L'élargissement de l'OTAN et les intérêts transatlantiques canadiens*, est l'œuvre de six chercheurs et est publiée par l'Institut québécois de hautes études internationales de l'Université Laval. Elle pose le problème, situe le débat et examine les réactions et les intérêts du Canada.

La deuxième, intitulée *L'OTAN dans l'après-guerre froide: l'ouverture à l'Est*, est le résultat des recherches et des réflexions du professeur Rémi Hyppia. Co-éditée par L'Harmattan et la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, cette étude aborde la question dans une perspective historique.

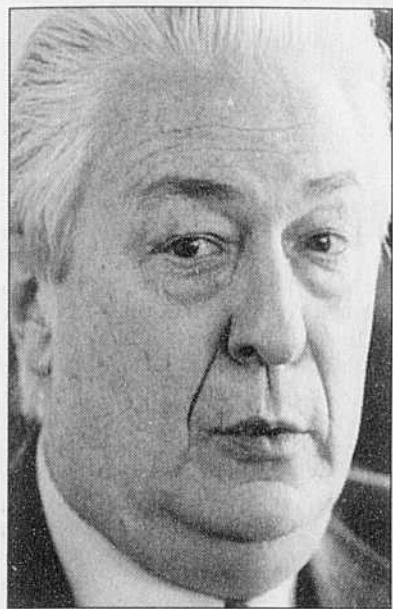


PHOTO JACQUES GRENIER

Sergio Balanzino

Un accord entre la Russie et l'OTAN pourrait être signé en mai à Paris

Les Arabes lancent le boycottage d'Israël

Nétanyahou juge ce geste absurde

LAMIA RADI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Caire — Les pays arabes, à bout de patience, veulent retirer à Israël les acquis du processus de paix pour tenter de l'obliger à renoncer à sa politique de colonisation et se sont déclarés hier déterminés à appliquer rapidement le gel de la normalisation avec l'État hébreu.

Après un délai de grâce de dix mois, les 22 membres de la Ligue arabe, réunis dimanche et hier au Caire au niveau de leurs ministres des Affaires étrangères, ont mis en oeuvre les menaces du sommet de Caire de juin 1996 et signifier clairement aux États-Unis et à Israël que ce dernier ne pouvait tout obtenir sans contrepartie.

Le premier ministre israélien Benjamin «Nétanyahou ne peut pas prendre tous ses gains en plus de la construction de colonies sans rien donner, car tout a un prix», selon le chef de la diplomatie égyptienne Amr Moussa.

Pour son homologue libanais Farès Boueiz, «c'est un message clair à Israël. S'il continue d'agir ainsi, il détruira le processus de paix». Quant aux États-Unis, «nous leur demandons de revenir aux principes de base du processus de paix (notamment la terre contre la paix) et à leur rôle original d'intermédiaire impartial».

En Israël, M. Nétanyahou a jugé hier «absurde» la menace arabe de rétablir le boycottage d'Israël en guise de ré-

Indignés par la politique de colonisation

torsion de sa politique de colonisation à Jérusalem-Est. «Il faut que la partie arabe comprenne qu'il n'y aura systématiquement accord avec Israël mais qu'on ne va pas régulièrement réformer une meute contre celui-ci et agiter des idées absurdes comme celle du rétablissement du boycottage», a dit le premier ministre israélien à la radio d'État.

Washington a opposé par deux fois son veto à une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la colonisation israélienne.

La mise en chantier le 18 mars d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-Est, annexé, a suscité la colère des pays arabes et musulmans qui avaient déjà appelé la semaine dernière au sommet islamique d'Islamabad et au comité de Jérusalem à Rabat à réviser les relations avec Israël.

Gel des relations

Hier soir, les ministres arabes ont recommandé de geler la normalisation avec Israël, fermer les bureaux d'intérêts ou commerciaux dans ce pays, renforcer le boycottage des entreprises israéliennes et suspendre leur participation aux négociations multilatérales de paix.

Pour eux, la colonisation viole les accords israélo-palestiniens prévoyant de ne pas modifier durant la période d'autonomie la situation démographique à Jérusalem, dont Israël a occupé et annexé la partie orientale en 1967.

Les ministres ont d'ailleurs décidé de faire du 28 juin,

date anniversaire de cette annexion, une «journée de colère» et de grève, selon la Ligue.

«Maintenant c'est à Israël de décider s'il veut normaliser ses relations avec les Arabes ou poursuivre sa politique», a observé le ministre d'État omanais aux Affaires étrangères Youssef ben Alauhi ben Abdallah.

La décision ne concerne pas l'Égypte et la Jordanie, qui ont signé la paix avec Israël respectivement en 1979 et 1994, même si Amman a repoussé hier sine die des négociations prévues sur un aéroport commun avec l'État hébreu.

Elle s'applique aux pays arabes qui avaient amorcé un rapprochement depuis le début du processus de paix en 1991, surtout Oman, le Qatar — qui ont fait gelé l'ouverture de leurs bureaux commerciaux en Israël depuis juillet dernier —, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie.

Djibouti a promis dimanche de stopper ses projets de représentation commerciale en Israël, selon un diplomate arabe.

La plupart des ministres ont insisté sur le fait que la décision faisait suite aux menaces du sommet arabe de juin dernier et serait approuvée par leurs chefs d'État sans nécessité d'un nouveau sommet. «C'est contraignant politiquement et éthiquement», selon M. Boueiz.

Le ministre syrien Farouk al-Chareh a affirmé que les réserves de la Jordanie, du Maroc et de la Mauritanie étaient de pure forme et qu'ils appliqueraient la décision.

L'Albanie pleure ses morts et attend la force multinationale

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tirana — L'Albanie a rendu hommage hier aux victimes du naufrage de la vedette *Kater I Rades* dans l'Adriatique, tout en se préparant à l'arrivée prochaine de soldats européens sur son sol.

Par décret présidentiel, un jour de deuil national avait été décidé en mémoire des quatre morts et 83 disparus (selon l'ambassade d'Albanie à Rome) dans le naufrage de la vedette, heurtée par la corvette italienne Sibilla vendredi soir au large de Brindisi.

A midi, une minute de silence a été observée, les voitures se sont immobilisées dans les rues puis ont klaxonné.

Dans le port de Vlora, d'où étaient originaires la plupart des victimes, un cortège de plusieurs centaines de personnes, dont de nombreuses femmes vêtues de noir, a marché au son des lamentations des pleureuses jusqu'au quai du port.

«Du Nord au Sud, l'Albanie est en deuil!», scandait la foule. Des bouquets de fleurs ont été jetés dans le bassin, où plus aucun bateau ne mouille.

Vlora, où des bandes armées incontrôlées font régner la terreur, est l'épicentre de la révolte hostile au président Sali Berisha, qui a dégénéré en soulèvement armé dans tout le pays.

A la suite d'accusations de l'ambassadeur albanais à Rome citées dimanche par l'agence albanaise ATA, selon lesquelles la corvette italienne a «heurté intentionnellement» la vedette albanaise surchargée de candidats à l'exil, un solide sentiment anti-italien est né dans la ville, même si l'ambassadeur est revenu sur ses déclarations hier.

«Cela pose un vrai problème», estimait à Tirana un expert militaire occidental, «car c'est l'un des ports dont la force internationale doit prendre le contrôle. Il y a peu de chances que les Italiens y débarquent, cela serait perçu comme une provocation. Or en toute logique, étant donnée la proximité de leurs côtes, c'était à eux d'y aller.»

Dans l'attente d'une réunion aujourd'hui ou demain à Rome des pays devant participer à l'opération, placée sous commandement italien, les réunions de travail se sont multipliées au ministère albanais de la Défense.

Une délégation militaire grecque, qui accompagne le secrétaire général au ministère des Affaires étrangères Alexandre Philon en visite à Tirana, a longuement travaillé sur la question.

La liste des pays participants n'était toujours pas formellement arrêtée, mais selon des sources diplomatiques à Rome, les partenaires de l'Italie seraient au nombre de sept: Autriche, France, Grèce, Hongrie, Roumanie, Slovaquie et Turquie.

De sources concordantes à Tirana, on estime que le contingent européen, dont une avant-garde pourrait



arriver dans les tout prochains jours, aura pour mission de prendre le contrôle des ports de Durres et Vlora, mais aussi Shengjin.

Il contrôlera également l'aéroport de Tirana, seul capable de recevoir des gros porteurs, ainsi que les principales voies de communication et les entrepôts où sera stockée l'aide humanitaire internationale.

La répartition des missions aura lieu d'ici demain, les Grecs ayant déjà fait savoir qu'ils désiraient être chargés de la sécurité de l'aéroport.

Après le feu vert donné dimanche au déploiement de la force par le Parlement albanais, qui a voté une loi en ce sens, tout le pays attend l'arrivée des soldats européens.

Les autorités espèrent que sa seule présence aura un effet pacificateur dans un pays plongé dans le chaos, où pratiquement toutes les structures ont explosé.

ALGÉRIE

Les grands partis vont participer aux élections

LAMINE GHANMI
REUTER

Alger — À un peu plus de deux mois des législatives, censées isoler les islamistes armés, le président Liamine Zéroual peut se targuer d'avoir obtenu la participation au scrutin des principaux partis politiques légaux, mais peu nombreux sont les Algériens qui pensent que ces élections mettront un terme à cinq ans de violence.

Celle-ci a éclaté lorsque le régime en place a annulé sous la pression de l'armée les premières élections législatives pluralistes que le Front islamique de salut (FIS), dissous depuis, était sur le point de remporter confortablement. L'affrontement entre islamistes armés et forces de sécurité a fait plus de 60 000 morts, dont de nombreux civils.

«Le pays connaît depuis 1992 une violence quotidienne sans précédent qui renforce le camp gouvernemental, principalement dans le bled», estime un analyste en vue, mais, comme aucun sondage d'opinion fiable n'est disponible pour mesurer les sentiments des 29 millions d'Algériens, il est difficile de préjuger de l'état de l'opinion.

Néanmoins, les observateurs s'accordent à estimer qu'environ 40 % de ceux qui ont flirté avec les radicaux de l'ex-FIS lors de l'exclusion du groupe intégriste du jeu politique ont modifié leur jugement. Pris en otages entre la violence islamiste et la brutale répression du régime, ils sont contraints, faute de mieux, de faire confiance à celui-ci pour leur apporter la démocratie.

Cela devrait logiquement faire le jeu de partis favorables au président Zéroual, comme le Rassemblement démocratique national (RDN) d'Abdelhak Bensalah, un proche du chef de l'État, qui reçoivent un traitement privilégié des médias sous contrôle du régime.

Concentrés sur leur future stratégie parlementaire à l'Assemblée nationale de 380 sièges qui verra le jour en juin, les principaux leaders de l'opposition accusent le gouvernement de brider leurs activités politiques, déjà confinées aux grandes villes.

L'opposition prise au piège

Zéroual a réaffirmé pourtant dimanche que les législatives se dérouleraient dans «la transparence, la sérénité et la régularité» et «constitueront la réponse sans appel à tous ceux qui sèment le doute dans l'esprit des gens quant à la capacité intrinsèque des Algériens à dépasser seuls une crise comme toute passagère».

Le gouvernement est traditionnellement bien implanté dans les zones rurales, grâce aux notables et aux organisations de masse héritées du FLN, l'ancien parti unique relégué dans l'opposition mais qui participera au scrutin de juin, bien qu'il prône avec le FIS un dialogue dont Zéroual ne veut plus entendre parler.

La soixantaine de groupes et partis politiques qui prendront part aux élections, dont les islamistes modérés de Hamas et de Nahda, peuvent se classer grosso modo en deux catégories: ceux qui veulent ramener les islamistes dans le sérail et ceux qui l'en excluent.

Arrivé deuxième, derrière le FIS, lors des élections avortées de 1992, le Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Ait Ahmed, ancien chef historique de la révolution algérienne, fait partie, comme le FLN, de la première catégorie.

«L'opposition semble être prise au piège d'une société cherchant désespérément à panser ses plaies et la classe politique se voit de nouveau obligée de faire un saut dans l'inconnu», souligne Abderrahame Bilal, analyse algérien en vue.

Le Pen se présente comme le rempart contre le «mondialisme»

REUTER

Strasbourg — Jean-Marie Le Pen a conclu hier après-midi à Strasbourg le Xe congrès du Front national en appelant les électeurs à se prononcer en 1998 pour un grand changement fondé sur le refus du «mondialisme».

Renvoyant dos à dos «les politiques économiques de la gauche libérale-marxiste ou de la droite marxo-libérale», il a prôné une «alternative libérale, fiscale, sociale, familiale, morale, populaire, démocratique, culturelle, républicaine et nationale» contre les «lobbies du mondialisme».

Jean-Marie Le Pen, réélu à 68 ans président du mouvement qu'il a fondé en 1972, a également rejeté les accusations de racisme de ses opposants.

«Il n'est pas tolérable que la France soit traitée de fasciste et même de nazie dès lors qu'elle résiste au bacille du mondialisme», a-t-il dit, en ajoutant que fascisme et nazisme trouvaient leur origine dans la «pensée socialiste, égalitaire, révolutionnaire».

«Nous ne sommes ni racistes ni antisémites. Nous ne sommes pas xénophobes mais francophiles», a-t-il poursuivi.

«Les seuls responsables de la décadence de la France», a ajouté le dirigeant d'extrême droite ne sont pas les étrangers mais «les politiciens français incapables et corrompus».

«En prétendant lutter contre le racisme, l'établissement vise en fait tous ceux qui s'opposent à son projet cosmopolite de disparition de la nation française à travers son projet de fédération européenne, à travers le développement de l'immigration-invasion, à travers sa soumission au nouvel ordre mondial, qui n'est à bien des égards que l'empire américain», a lancé Jean-Marie Le Pen aux 2200 délégués du FN réunis dans le Palais des congrès de Strasbourg.

Jouant sur les peurs d'une partie des Français, il a affirmé que «jamais comme aujourd'hui la France n'a été aussi menacée dans son existence et son essence».

La réforme de la défense réduit l'armée, selon lui, au rang d'une «partie de la police mondiale» au service des États-Unis.

Devant les déficits publics et les scandales financiers, comme celui du Crédit lyonnais, il a par ailleurs feint de s'étonner que «personne n'ait été pendu aux branches des platanes des grands boulevards».

I N D E

Gowda a quatre jours pour sauver sa tête

REUTER

New Delhi — Le premier ministre H. D. Deve Gowda, que le président Shankar Dayal Sharma a mis en demeure de rechercher un vote de confiance le 7 avril au Lok Sabha, la chambre basse du Parlement, a obtenu quatre jours de sursis, a annoncé un porte-parole de la présidence.

Ces directives mettent un terme aux spéculations sur la date de reprise des travaux parlementaires, initialement fixée au 21 avril mais dont de nombreux responsables politiques anticipaient la précipitation en raison de la crise politique ouverte dimanche par le Parti du Congrès.

Après avoir retiré son soutien au premier ministre H. D. Deve Gowda, le Parti du Congrès a demandé hier la démission du chef de gouvernement et officiellement revendiqué le droit de former le prochain cabinet.

«Deve Gowda devrait avoir l'élégance de démissionner et le Front uni apporter son soutien à un gouvernement dirigé par le Parti du Congrès pour participer à la lutte contre les forces communautaires», a déclaré le porte-parole du Parti du Congrès, Vithal Gadgil.

Mais le chef de l'alliance gouvernementale du Front uni a affirmé hier qu'il n'entendait pas démissionner et qu'il se présenterait au contraire devant le Parlement le mois prochain.

«Il n'est question ni de ma démission, ni d'une éventuelle dissolution», a déclaré Deve Gowda à des journalistes. «L'épreuve de force aura lieu à la chambre», a ajouté le premier ministre dont les propos, repris par l'agence Press Trust of India, ont été tenus avant l'intervention de la présidence.

Le Parti du Congrès a retiré dimanche son soutien au Front uni en accusant notamment le premier ministre d'être incapable de contrer l'influence croissante des nationalistes hindous du Parti Bharatiya Janata (BP).

É D I T O R I A L

Les ennemis de la liberté

François Brousseau

Jeudi dernier à Salzbourg, Salman Rushdie, écrivain maudit depuis une célèbre ordonnance iranienne, et président du Parlement international des écrivains, a plaidé en faveur de la «liberté totale d'expression» — même des extrémistes — en matière politique. Ces propos prenaient un relief particulier parce qu'ils étaient tenus à la veille du congrès du Front national, ce week-end dans cette même ville française.

La liberté pour les ennemis de la liberté? La question de Voltaire est presque aussi vieille que le sont la politique et la littérature. Salman Rushdie, en prenant résolument le parti de la liberté tous azimuts, reprend un débat éternel et essentiel.

Il existera toujours des cas limites qui testent les fondements mêmes de la démocratie. Par exemple, dans les pays du Maghreb, la lutte féroce de pouvoirs établis contre un intégrisme islamiste tenté par la violence quand il n'y verse pas carrément, a valu aux régimes d'Alger et de Tunis des critiques féroces des organisations comme Amnistie internationale ou Reporters sans frontières.

En fait, dans ces cas, il semble que les limites de l'«autodéfense légitime» des États aient été effectivement outrepassées, sans que des critères fixes et parfaitement objectifs ne puissent jamais être établis en la matière.

On se souvient que même un État démocratique et libéral comme le Canada a déjà, dans le passé — et d'une façon nettement excessive — cédé à la panique et suspendu les libertés fondamentales, en 1970. On se souvient qu'un Pierre Bourgault, évoquant une possible opération de déstabilisation tous azimuts du gouvernement québécois au lendemain d'un hypothétique OUI référendaire, avait écrit dans un essai qu'il faudrait peut-être «suspendre» certaines libertés, fut-ce de façon provisoire...

On le voit: l'idéologie «sécuritaire», même si elle sévit de façon prioritaire dans le Tiers-Monde et dans les contrées à faibles traditions démocratiques, n'est pas l'apanage des pauvres et des sous-développés.

L'un des grands pays libéraux où cette idéologie pourrait, dans un avenir plus ou moins rapproché, représenter une véritable tentation des autorités, c'est peut-être la France. En effet, malgré des institutions fortes, des médias vigilants et une société civile alerte, ce pays assiste aujourd'hui avec un certain effroi à la montée du Front national d'extrême droite.

La tentation existe de boycotter radicalement — voire d'interdire carrément — le Front national, au nom des risques qu'il ferait courir, par ses excès xénophobes et autoritaires, à la démocratie.

Certes, à écouter les envolées d'un Jean-Marie Le Pen comme celles de ce week-end au congrès du Front national à Strasbourg, on peut a priori craindre ce qui pourrait survenir si — par un improbable malheur — ce parti obtenait la majorité à l'Assemblée nationale et décrochait la présidence d'un grand pays occidental.

Lors d'une interview accordée à *Devoir* il y a quelques années, la célèbre féministe algérienne Khalida Messaoudi, citant le cas d'Hitler qui avait conquis le pouvoir par des moyens légaux, justifiait sa position «éradicatrice» à l'égard des intégristes islamistes de la façon suivante: «Ce sont des fascistes, ce sont des nazis, nous sommes en guerre, alors excusez-

nous de ne pas faire dans la dentelle.»

Pour Mme Messaoudi, il n'était surtout pas question de laisser de tels gens accéder au pouvoir de quelque façon que ce soit, même si le FIS islamiste avait bel et bien décroché la majorité parlementaire lors d'élections régulières, en décembre 1991. Il est vrai que cette dame courageuse avait payé de sa personne ses prises de positions féministes dans un contexte difficile, et que le danger qu'elle combattait n'était pas imaginaire. Mais annuler des élections libres? Dire au petit peuple: «Vous vous êtes trompés, et c'est moi qui décide»?

Le problème, et il est concret, c'est le suivant: à partir de quand un pouvoir assiégé qui restreint les libertés pour lutter contre des «ennemis de la liberté» réels ou présumés... ne perd-il pas son âme dans le processus?

Inversement, ne peut-on pas au moins espérer que de tels «ennemis de la démocratie», une fois passés par le filtre des urnes, une fois qu'ils ont établi un rapport tant soit peu dialectique avec une opinion publique digne de ce nom, soient eux-mêmes «socialisés» par la démocratie? Ou que, leur caractère dictatorial se révélant à l'usage après les élections, la société se lève et résiste à leur agression?

La question se posait dans le cas du FIS il y a cinq ans. Et la réponse, à l'époque, était loin d'être évidente. Elle se pose a fortiori dans le cas du Front national en France, où l'on a tout de même affaire — malgré le profond malaise de ce pays, malgré sa lassitude et ses doutes — à une vieille et solide démocratie.

Autrement dit: le FN est-il en train de faire, comme on l'a dit à gauche, des autres partis politiques français de petits clones de lui-même sur des questions comme l'immigration, la tolérance ou l'ouverture à la différence? Le «fascisme» est-il en train de monter sur Paris? Ou au contraire, progressant dans les intentions de vote et s'installant à l'Assemblée nationale — d'où il est actuellement exclu même s'il représente un courant de 15 % dans l'opinion publique —, ne se recentrerait-il pas? Qui peut répondre à ces questions? Qui décide du «bien» et du «mal» démocratiques?

Au nom du développement économique, au nom de la stabilité intérieure, au nom de «la lutte contre l'ennemi antidémocratique», et bien sûr au nom de la pérennité au pouvoir des classes dirigeantes, de nombreux régimes dans le monde justifient la restriction, voire l'étouffement des libertés. Le pire, c'est que dans certains cas, leurs adversaires sont effectivement de féroces ennemis des libertés. Mais cette férocité, ces dangers réels, justifient-ils qu'on devienne comme ceux qu'on prétend combattre?

La démocratie, c'est aussi un pari, un pari incertain et risqué. Salman Rushdie, lorsqu'il dit qu'«il faut tolérer même ce qui est inacceptable», a parfaitement raison de plaider pour que ce risque soit couru. Parce qu'au delà des institutions, des constitutions et des principes immuables, l'écrivain rappelle avec sagesse qu'«il faut d'abord faire confiance aux citoyens».

La démocratie,

un pari

toujours

incertain

L E T T R E S

L'exclusion, un pas vers la toxicomanie

Des voix s'élèvent périodiquement pour témoigner de la situation des personnes vivant jour après jour l'exclusion sociale. Ces itinérants, détenus, psychiatrés sans suivi adéquat, devenus pauvres chômeurs ou personnes âgées abandonnées, questionnent par moment notre tranquillité, parmi toutes les causes qui font quotidiennement la manchette.

Depuis quelques années, on note une augmentation de la proportion des femmes et des moins de 30 ans dans la population itinérante, avec une plus grande consommation de drogues illicites. 45 % des itinérants seraient des consommateurs réguliers de drogues tandis que 70 % d'entre eux ayant moins de 30 ans auraient des problèmes de dépendance. Plus du tiers des personnes incarcérées sont considérées toxicomanes.

Vivement préoccupée par cette problématique, la Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes a animé au cours des derniers mois des groupes de discussion auprès de plusieurs secteurs représentant des personnes exclues. Elle a également tenu un Forum Toxicomanie et Exclusion sociale.

La Fédération, qui regroupe la grande majorité des centres publics de réadaptation et quelques centres privés importants au Québec, demande aux décideurs publics d'agir sur les causes.

La toxicomanie et le chômage sont des éléments du même problème social.

Le rapport du Forum national sur la santé arrive aux mêmes conclusions: la toxicomanie et les problèmes de santé mentale découlent souvent de l'exclusion, de la pauvreté et du désespoir d'avoir perdu son emploi, sa dignité.

Devant l'ampleur des coûts sociaux engendrés par la toxicomanie, la Fédération sonne l'alarme; elle signale l'importance de l'accessibilité des services d'intervention auprès des toxicomanes et l'urgence de s'attaquer aux racines du problème et en priorité au développement de l'emploi.

Maurice Gabias
Avocat, substitut du procureur général et président de la Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes.
Montréal, 20 mars 1997

L'obscurantisme a de l'avenir

Il y a quelques mois encore, *Le Devoir* nous offrait dans le cahier B du mercredi la page «Découverte», qui contenait d'intéressants articles de nature scientifique.

Domage que cette page ait été sacrifiée à l'autel du dieu dominant de notre époque, l'économie, car elle aurait pu être utile à ces personnes, comme M. Barbès (*Le Devoir*, le 14 mars 1997), qui n'ont pas de toute évidence «la queue du début d'un

élément» de philosophie scientifique et qui se permettent d'en parler tout croche.

Je ne me permettrai pas ici de pondre une thèse d'épistémologie, mais je me permettrai de dire ceci à M. Barbès: en science et en bien d'autres domaines, le droit par exemple, le fardeau de la preuve appartient à celui qui affirme.

Affirmer que nous ne sommes pas seuls dans l'univers et que la conscience y existe partout exige des preuves.

Si elles existent, je voudrais bien les voir. Si aucune preuve sérieuse n'existe, alors une affirmation ne peut être acceptée qu'à titre d'hypothèse seulement, ce qui n'est pas nécessairement inintéressant puisque c'est souvent le point de départ d'une découverte.

Une preuve, c'est un fait observable, réfutable et reproduisible, pas une réflexion philosophique, aussi séduisante soit-elle.

Jeter l'anathème sur la science et sa méthode ne constituera jamais la preuve d'une thèse, antithèse ou hypothèse quelconque; c'est seulement l'enfantillage typique des adeptes de la pensée magique.

Devant tant de pauvreté culturelle, on doit conclure, à contre et haut le cœur, que l'obscurantisme a de belles années devant lui.

Ce qui finit par nous valoir des fonctionnaires-astrologues au ministère de l'Éducation du Québec, des infirmières-chamanes à l'Université Laval et des pharmaciens-homéopathes à Santé-Canada.

Robert Mainville
Lorraine, 14 mars 1997



LE MONDE

Personne ne va laisser passer ça?

Quand il m'arrive de commettre une bourde terrible — par exemple dire que le roi de Tachycardie s'appelle Henri IV et IV font VIII et VIII font XVI, alors que chacun sait bien que c'est l'inverse, j'ai prophétisé une levée de bouilliers.

Universitaires, intellectuels, journalistes, personne ne va laisser passer ça, me suis-je dit. J'ai attendu les appels à signer des pétitions. Rien. Je dois donc être dans les patates pilées.

Dans les patates pilées quand je pense que cette réaction corporatiste de technocrates n'ayant même pas lu le bouquin n'a aucun sens; que toute cette affaire a un terrible arrière-goût de censure; que ce n'est pas à l'Assemblée nationale de nous dire ou de nous suggérer quoi lire, regarder, écouter, de baliser le champ des travaux acceptables, des idées qu'on peut avancer ou dont on peut débattre.



Normand Baillargeon

Dans les patates pilées encore quand je dis que la défense de la liberté d'expression est en jeu, que celle-ci doit être érigée en principe et placée au delà de la valeur des idées exprimées. Dans les patates pilées quand je dis que s'il ne faut pas crier au loup et s'il est vrai que tout cela n'a rien à voir avec une fatwa ou de la censure, ça reste quand même gênant et pré-occupant. En plus d'être ridicule. Dans les patates pilées, enfin, moi que la quasi totale absence de réaction à toute cette affaire a littéralement scié.

Je suis donc dans les patates pilées. Mais pas nos élus qui ont adopté cette motion. Le chef de l'opposition n'est pas dans les patates pilées lorsqu'il déclare en Chambre que lui et ses collègues ont été victimes d'un traitement «abusif», que TVA et ou Pratte, on ne sait pas, ont succombé à la «facilité», à un «manque de professionnalisme». Je suis dans les patates pilées, moi qui pense que ce n'est pas à l'État de définir la facilité et le professionnalisme des observateurs de la chose publique.

Guy Chevrette n'est pas dans les patates pilées qui trouve tout ça «répugnant», qui déplore que certaines nouvelles soient «des ordures» et reproche à «une chaîne de télévision d'amplifier un livre qui pourrait être marginal en soi». C'est moi qui suis dans les patates pilées quand j'ai le poil qui se hérissé à voir nos élus laisser ainsi entendre que ce livre, n'eût été de la chaîne de télé, serait resté, ô bonheur, marginal. Chevrette conclut: les élus, tous unis, doivent «redresser cette tendance facile qu'ont certains individus à charrier, à généraliser». Les élus sont là pour définir ce qu'est «charrier» et «généraliser» et pour le faire en Chambre. Merci.

Le président de la Chambre n'est pas dans les patates pilées quand il déclare que la motion adoptée va «au delà d'une émission de télévision»: car «il y a, depuis la publication de l'ouvrage dont il est question [...] plusieurs émissions de radio, de télévision, qui ont tourné autour de la thèse qui est défendue», thèse dangereuse car elle «discrédite» la démocratie. Bref, on ne peut pas «continuer, dans notre société, à discréditer des gens qui ont été élus par la population». Cette thèse est «dangereuse, elle est fautive, exagérée et injuste». Et moi, je patage dans le gratin dauphinois quand je dis que ce n'est pas rendre un grand service à la démocratie que de flirter aussi dangereusement avec une thèse que chérissent tous ceux qui veulent la détruire.

J'aurais aimé une vive réaction du public et en particulier de tous ceux que ces problèmes auraient dû interpeller très fort: intellectuels, universitaires, journalistes. Il n'y a — presque — rien eu. Je suis dans les patates pilées.

Notez bien que j'aurais avancé tout cela indépendamment du contenu du livre de Pratte: c'est d'un principe qu'il s'agit. Cela dit, je l'ai lu, ce livre. C'est un texte honnête, modeste et courageux. Il n'ambitionne pas d'être un traité de philosophie politique du mensonge. Il cherche seulement à poser des problèmes qui méritent amplement d'être débattus. Pratte défend l'idée que le mensonge est devenu consubstantiel au politique. Dans la foulée, il s'en prend aux médias, complices de cet état de fait, et n'épargne personne, pas même lui. Thèse banale en somme, qui aurait fait condamner Chomsky dont un livre récent s'appelle *Secrets, lies and democracy*, ou Herman, qui publie régulièrement la revue *Lies of our Times*. Thèse modeste mais cruciale qui débouche aisément, si l'on poursuit le raisonnement, sur celle d'une confiscation de la démocratie par une caste, sur la dissolution du politique dans l'économique, et ainsi de suite. Toutes choses que les lecteurs de cette chronique connaissent bien.

Au total? Personne n'a jugé bon de rappeler à nos élus qu'ils n'avaient qu'à écrire des lettres aux journaux, à donner individuellement des conférences de presse, eux dont les médias lèchent continuellement les bottes, à rédiger un livre en réponse à Pratte, tout ce qu'on veut, c'est si beau la liberté d'expression. Mais pas à faire ce qu'ils ont fait en Chambre.

TVA s'est excusé. Et tout le monde s'est tu. Il me semble que le spectre des opinions admissibles rétrécit comme peu de chagrin. Pareille motion ne suscite presque aucune réaction, les médias tombent dans le panneau et se moquent de l'idéalisme de l'auteur; les universitaires et les intellectuels se taisent. Dans une société saine, ce qui est en jeu ici serait à la portée d'un enfant de 12 ans. Mais il paraît que je suis dans les patates pilées.

Tu m'expliques ou je demande à ma petite?

Petite chose, pour finir. En couverture du livre de Pratte, le fameux «Ceci n'est pas une pipe», de Magritte. Erreur. Chacun sait que c'est vrai que ce n'est pas une pipe, puisque c'est une représentation d'une pipe. Enfin...

À P R O P O S

...de la situation économique allemande

En Allemagne, l'économie a chancelé à cause d'une très forte poussée du chômage dans la nouvelle année. Le taux de chômage a littéralement monté en flèche pour atteindre une valeur inégalée de 12,2 %.

C'est la plus importante montée mensuelle du chômage que l'on ait jamais observée. Le mouvement s'explique tant par les intempéries que par les déboires de l'industrie de la construction dans l'ex-Allemagne orientale. Dans l'est du pays, le taux de chômage a bondi à

18,7 % après s'être établi à 15,9 % en décembre dernier, alors que, dans l'ouest, il prenait un point pour monter à 10,6 %. Bien que l'économie ait été entravée par la faiblesse de la demande et la défiance sur le marché intérieur, les exportations ont fait exception et continué à progresser à la suite de la récente dévalorisation du mark.

L'observateur économique canadien, Statistique Canada, mars 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Profits bancaires

Les banques sont-elles trop gourmandes?

Les institutions bancaires, en dépit de l'image qu'elles se donnent, n'ont d'aucune façon indiqué qu'elles changeront leurs façons de faire

FRANCINE SÉGUIN
JACQUES BOURGEOIS

École des hautes études commerciales

Au cours des derniers mois, la presse d'affaires et les rubriques économiques des grands quotidiens ont beaucoup parlé des profits des banques à charte. Ce n'est pas un hasard. En

cette période économique difficile, alors que le taux de chômage demeure élevé, que les signaux de la reprise de l'activité économique ne se traduisent pas encore par une création nette d'emplois et que le gouvernement demande à plusieurs groupes de la société de faire des efforts afin de réduire le déficit, les profits importants réalisés par les banques à charte ne peuvent laisser personne indifférent. La question est simple: si tous sont mis à contribution, y compris les plus démunis de notre société, que faut-il penser des profits des banques à charte?

Lorsque nous parlons des banques à charte au Canada, nous faisons ici référence aux six grandes banques canadiennes. Historiquement, et encore aujourd'hui dans certains milieux, nous avions l'habitude de parler des *Big Five*. Les protestations d'André Bernard de la Banque Nationale ont fait en sorte que les *Big Five* sont devenues, du moins au Québec, les *Big Six*. Entre 1988 et 1996, l'actif de l'ensemble des banques à charte est passé de 450 à 924 milliards de dollars alors que les profits durant la même période sont passés de 3,5 à 6,3 milliards de dollars. On n'a pas besoin d'être un économiste ou un financier sophistiqué pour reconnaître que, à l'échelle de l'économie canadienne, ces profits des banques représentent des sommes d'argent importantes. Mais ces profits sont-ils trop élevés? Traduisent-ils une gourmandise et un appétit vorace de la part des banques à charte?

Un champ d'activité de plus en plus large

La gourmandise peut être abordée de différentes façons. Une première façon consiste à regarder les «assiettes» dans lesquelles les banques à charte se nourrissent, c'est-à-dire les domaines dans lesquels elles sont présentes. Force est de constater que ces assiettes sont de plus en plus diversifiées et qu'à elles seules, les banques avalent plus de la moitié de tout ce qui s'y trouve. En effet, en 1995, elles contrôlaient 91 % de l'actif bancaire, 69 % de l'actif des sociétés de fiducie et 70 % de l'actif des sociétés de valeurs mobilières. Et cette voracité ne semble pas en voie d'apaise-

ment quand on considère l'offensive actuelle des banques à charte dans le domaine des assurances et dans celui des fonds communs de placement. Les dirigeants des banques justifient souvent ce besoin de contrôle accru sur les institutions financières canadiennes par la nécessité d'être plus grosses afin de mieux concurrencer les grandes banques étrangères. Or, il faut réaliser que même si elles s'accaparaient la totalité de ce qui reste disponible des institutions financières canadiennes, les banques à charte ne seraient que des joueurs de moyenne taille à l'échelle mondiale.

Des profits intéressants

Une seconde façon de parler de la gourmandise des banques canadiennes consiste à analyser leurs profits, c'est-à-dire la portion de l'assiette englobée par leurs seuls actionnaires. En 1996, le taux de rendement sur l'actif des actionnaires pour l'ensemble des banques à charte était de 16 %. Ce taux de profit est intéressant. Mais comment se compare-t-il avec celui des banques des autres pays? Étant donné les différences qui existent entre les pays en ce qui a trait à l'imposition des bénéfices, nous devons comparer le rendement sur le capital avant impôt. À l'exception de l'Angleterre et des États-Unis, dont les grandes banques ont des rendements avant impôt supérieurs à ceux des banques à charte canadiennes, ce n'est pas du tout le cas pour le Japon, l'Allemagne, la France et la Suisse, qui ont des rendements avant impôt inférieurs à ceux des banques à charte canadiennes. On peut aussi comparer le rendement sur l'actif des actionnaires des banques à charte à celui de certaines grandes entreprises canadiennes. En 1995, alors que le taux des banques était d'environ 14 %, il était de 6,9 % pour BCE, 11,7 % pour Alcan, 13,2 % pour Trans-Canada Pipeline et 10,4 % pour Barrick Gold.

Les actionnaires... et les autres

Une troisième façon de parler de la gourmandise des banques consiste à comparer comment elles traitent leurs actionnaires avec la façon dont elles traitent leurs clients (prêteurs et emprunteurs), leurs employés et leurs dirigeants. Avec 16 % de rendement, dans un secteur d'activité relativement peu risqué (existence de la Société d'assurance-dépôt, garanties gouvernementales pour certains prêts aux PME, etc.), les actionnaires, petits et grands, ont de quoi être heureux. Mais pour les épargnants, c'est beaucoup moins évident. Comme on peut le constater au tableau ci-contre, les taux hypothécaires ont baissé de 1992 à 1996, au plus grand plaisir des créanciers. Cette baisse des taux a été financée principalement par une baisse des taux payés à l'épargne, tant sous forme de dépôts d'épargne à in-



Les cinq propositions d'Yves Michaud visant à limiter le pouvoir et le salaire des dirigeants des banques canadiennes ont suscité de nombreuses questions en ce qui a trait au comportement et aux prérogatives des investisseurs institutionnels.

LE RENDEMENT DES BANQUES

Année	Taux de rendement sur l'actif des actionnaires	Taux hypothécaire		Dépôts d'épargne à intérêt quotidien	Certificats de placement garanti (1 an)
		1 an	5 ans		
1992	5,9 %	7,8 %	9,5 %	5,5 %	5,7 %
1993	8,7 %	6,9 %	8,8 %	3,8 %	4,6 %
1994	11,8 %	7,8 %	9,5 %	4,5 %	5,7 %
1995	13,6 %	9,2 %	9,1 %	6,1 %	6,1 %
1996	16,0 %	6,5 %	8,2 %	3,7 %	3,9 %

térêt quotidien que sous forme de certificats de placement garanti. Mais durant cette même période, le taux de rendement sur l'actif des actionnaires est passé de 5,9 % à 16 %.

Les employés des banques

Quant aux employés, dont la très grande majorité ne sont pas syndiqués, là aussi ce n'est pas évident. D'une part, à cause de l'implantation de nouvelles technologies, on a pu doubler les actifs des banques tout en maintenant le nombre d'employés relativement stable. Et une nouvelle vague de «rationalisation» dans un

contexte de concurrence internationale accrue pourrait s'accompagner dans le futur d'une réduction du nombre d'emplois. D'autre part, alors que les profits ont augmenté de 8 % en moyenne par année de 1988 à 1996, il est certain que les salaires n'ont pas connu une telle progression.

Il faut ici faire une exception: le salaire des présidents des banques à charte. Lorsque nous considérons leur rémunération totale (salaire de base et bonus), on ne peut qu'affirmer qu'ils sont gourmands. Avec une rémunération représentant plus de 20 fois la rémunération moyenne de leurs employés, ils sont même plus gourmands que les présidents de

banques d'autres pays (exception faite des États-Unis). De plus, si on compare la rémunération des présidents des banques avec celle des dirigeants des grandes entreprises manufacturières canadiennes (comme nous l'a révélé une enquête récente de Towers Perrin), on constate que cette dernière n'est que 13 fois la rémunération moyenne de leurs employés. Certains justifient la croissance dans la rémunération des dirigeants de banque par l'amélioration des performances financières des entreprises qu'ils gèrent. Nous doutons que ce soit la seule explication. En effet, lorsque nous regardons la performance des banques à charte au cours des sept dernières années, le lien entre performance et rémunération des dirigeants est loin d'être évident.

D'autres justifient souvent cette rapide progression de la rémunération des présidents de banque par la croissance de l'actif des banques qu'ils ont à gérer. Si on accepte ce raisonnement pour le président, il faudrait aussi le faire pour la rémunération des employés dont la tâche s'est elle aussi beaucoup complexifiée au cours de la dernière décennie. Or la rémunération des employés n'a en rien suivi la progression des actifs des banques.

Un besoin d'équité

Les banques à charte canadiennes bénéficient à l'heure actuelle de privilèges importants, et on leur permet d'étendre leurs activités et de contrôler de plus en plus de secteurs d'activités financières. Elles génèrent des profits fort intéressants pour leurs actionnaires, et leurs présidents ne se gênent nullement pour se faire voter des rémunérations importantes, qui n'ont très souvent rien à voir avec la croissance des profits. Offrant des services dont certains sont quasi essentiels, elles ne peuvent cependant pas se comparer aux seuls Alcan et Bombardier de ce monde. Les questions que plusieurs se posent actuellement quant à leur gourmandise devraient les amener à s'interroger sur l'équité du traitement qu'elles accordent à leurs différents *stakeholders* (actionnaires, employés, clients, etc.).

Les dirigeants des banques à charte doivent faire des arbitrages équitables entre ces différents groupes: en modérant la voracité de certains, et en tenant compte de ceux qui, dans le système actuel (employés, clients atomisés), n'ont que peu de moyens de faire valoir leurs droits à un meilleur partage du gâteau. Bien que les banques soient actuellement pré-occupées par leur image, elles n'ont pas donné à ce jour d'indication claire quant à leur volonté de réévaluer leur comportement. On comprend alors pourquoi les interventions d'un petit actionnaire-client comme Yves Michaud dérangent et amènent certains investisseurs institutionnels à se positionner par rapport à cette question.

Formation et travail

La gratuité, valeur réelle de l'éducation

Étudier pour le plaisir est désormais un luxe qui ne correspond pas au caractère utilitaire de la formation

SILVIA GALIPEAU

Étudiante à la maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal, l'auteur réplique à un texte de Simon Berthiaume

Dans sa réplique aux discours des nouveaux chômeurs diplômés, catégorie nouvelle et symptomatique de notre époque, Simon Berthiaume rappelle et fait l'éloge de la fonction première essentielle de l'université: un lieu, avant tout, d'apprentissage. Il rejette ainsi les arguments en faveur d'une restriction des départements où l'emploi se fait rare, argument reposant sur l'inadéquation actuelle entre l'éducation et le marché du travail, pour prôner la valeur supérieure du développement de la connaissance.

Son argument, tout à fait louable en théorie, semble reposer sur une vision quasi humaniste de l'éducation. Il s'agit

d'apprendre pour agrandir ses champs de connaissances, former son esprit aux côtés d'autres académiciens et définir aussi sa personne. L'apprentissage est donc ici une fin en soi. Ce type d'éducation vient s'opposer à d'autres types de formations telles les formations professionnelles. Ces dernières constituent à l'inverse un moyen pour d'autres fins, quelque peu plus pratiques et terre à terre, soit la recherche, au bout du compte, d'un emploi.

J'ai moi-même complété un baccalauréat en sciences politiques et économiques dans cette optique humaniste de développer mon intellect. J'en subis aujourd'hui aussi les conséquences. Malheureusement, en effet, cet idéal de formation de l'individu par la connaissance vient se frapper brutalement à la réalité de notre société. Nous vivons dans un monde utilitariste. Toute formation doit avoir une utilité quelconque et surtout être monnayable. Que l'on adhère ou non à cette philosophie, il demeure indéniable que c'est désormais elle qui règne et fait loi. À moins de bénéficier de moyens, financiers ou autres, supérieurs à ceux de la moyenne de la population, étudier pour le plaisir de la chose est désormais un luxe. De plus, si un baccalauréat ne peut servir qu'à «former sa personnalité», comme l'indique l'auteur de l'article en question, ce type de formation paraît, dans le contexte actuel, bien cher payé.

Il semble à cet effet qu'une grande partie du problème relève avant tout de l'économie. En payant plusieurs milliers de dollars une formation universitaire, les étudiants, consciemment ou non, s'attendent, certes tout à fait légitimement, à un retour financier à plus ou moins long terme. Or, le choc du chômage vient dévoiler une tout autre réalité. Trois ans de baccalauréat ou bien ne suffisent plus, ou bien — et d'autant plus tragiquement — ne servent plus.

Ainsi, les gouvernements devraient éventuellement faire face à deux options: soit transformer le système éducatif en un moyen sûr de trouver un emploi, soit préserver cette valeur essentielle de l'éducation comme fin en soi mais en reconnaissant son incommensurable utilité avec le marché du travail actuel. Pour ce faire, il leur faudra se plier aux règles économiques du monde dans lequel nous vivons et donner enfin à l'éducation sa réelle valeur marchande: la gratuité. Seulement alors aurons-nous mis un terme aux hypocrisies politiques et aux réformes absurdes qui cherchent à accroître les frais de scolarité sans reconnaître les failles évidentes du système, tout en continuant parallèlement de plonger les étudiants dans un endettement toujours plus pervers.

Une grande partie du problème relève avant tout de l'économie

Réforme de la sécurité du revenu

Des droits et des mécanismes de recours essentiels

Les assistés sociaux doivent avoir un droit de regard sur les décisions qui les concernent

Le texte qui suit provient d'un comité formé d'organismes communautaires situés dans l'arrondissement Centre-Sud/Plateau Mont-Royal et travaillant au développement de la main-d'œuvre sans emploi.

Il s'agit des groupes suivants: *Conseillers en développement de l'employabilité (CODEM), Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, Halte la Ressource, Intégration jeunesse du Québec, Opération placement jeunesse (OPJ), Option'Elle, Resto Plateau, Service d'orientation et de relance industrielle pour les femmes (SORIF).*

Dans le contexte des travaux parlementaires sur la réforme de la sécurité du revenu, nous jugeons essentiel, à l'instar d'autres acteurs, de faire valoir auprès du public et de la ministre Louise Harel l'importance de prévoir des droits et mécanismes de recours compte tenu de la responsabilité accrue des personnes assistées sociales.

La réforme de la sécurité du revenu déposée par Louise Harel, le 10 décembre dernier, nous inquiète en ce qui a trait aux droits et mécanismes de recours des personnes assistées sociales. Le constat est implacable. Cette réforme intitulée *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi* réaffirme la responsabilité de toute personne prestataire de la sécurité du revenu à l'égard de l'emploi. Une fois de plus, l'État met l'accent sur la responsabilité du citoyen alors que les emplois sont rares et précaires.

Nos préoccupations portent premièrement sur l'obligation des personnes de s'inscrire dans un parcours individualisé vers l'emploi et, deuxièmement, sur les droits et mécanismes de recours portant sur l'élaboration du plan d'action.

Dans la réforme, les personnes auront «[...] la responsabilité de se construire un parcours ou des parcours personnalisés» vers l'emploi, dans un contexte où le nombre d'emplois créés est insuffisant et où la précarité d'emploi et le chômage sont le lot d'un trop grand nombre d'individus et de familles. Mais cette responsabilité va beaucoup plus loin pour les jeunes de 18 à 24 ans puisqu'il s'agit à court terme d'une mesure obligatoire.

Le Québec compte 44 892 jeunes prestataires de la sécurité du revenu âgés de 18 à 24 ans jugés aptes au travail (mai 1996). Compte tenu de la situation de l'emploi, que leur garantira-t-on s'ils s'inscrivent dans une telle démarche obligatoire? Seront-ils voués à un parcours menant à un échec, allant ainsi à l'encontre même des objectifs de cette réforme? En refusant de s'inscrire ou de réaliser des actions identifiées, les personnes subiront une pénalité financière importante. Selon nous, il est impératif que cette mesure se fasse sur une base volontaire, garantissant ainsi davantage, et de loin, les résultats attendus par une telle démarche comme le prouvent tant les expériences d'ici et d'ailleurs.

Droits de recours

Dans l'actuelle loi de l'aide sociale, il n'existe pas de droits de recours ni de révision sur le plan d'action des personnes assistées sociales. Nous devons maintenant nous assurer que le principe des droits de recours sur l'établissement du plan d'action, ou parcours personnalisé, soit retenu au cours du présent processus de consultation sur la réforme. Ensuite, il faut s'assurer que la loi qui en découlera soit conforme à la présente revendication, modifiant ainsi les articles 22, 23 et 26 de l'actuelle Loi de l'aide sociale.

Pour exercer ce droit de recours, nous proposons donc la création d'un conseil arbitral régional, à l'image de celui qui existe pour les personnes prestataires de l'assurance-emploi. Le rôle de ce conseil serait d'entendre les recours et de réviser les décisions rendues à l'égard des personnes prestataires de l'aide sociale et usagères du Centre local d'emploi (CLE). Une fois reconnu, ce droit de recours s'appliquerait aussi dans l'élaboration et la réalisation du plan d'action. Ce conseil arbitral régional serait composé de représentants nommés par le milieu, dont un représentant issu d'un organisme de défense des droits des personnes assistées sociales et des personnes prestataires de l'assurance-emploi.

Rôle du Comité d'usagers

La réforme présente une nouvelle structure administrative et de services d'aide à l'emploi

appelée Centre local d'emploi (CLE). À ce niveau, nous proposons que le Comité d'usagers du CLE, prévu dans le Livre vert avec un pouvoir consultatif, délègue un de ses membres pour siéger et participer à la prise de décision au sein du Conseil des partenaires qui, lui, chapeaute le CLE. Pour assurer un bon fonctionnement de ce Comité d'usagers, nous proposons qu'il soit sous la responsabilité d'organismes de défense des droits des personnes sans emploi. Finalement, le principal rôle de ce comité serait de défendre les droits des usagers du CLE et de soutenir ces personnes dans la préparation de leur cause avant de se présenter au Conseil arbitral régional.

Depuis de nombreuses années, nous réalisons auprès des personnes sans emploi un travail d'intervention qui nous permet d'affirmer qu'elles sont en général profondément animées d'une volonté réelle de se former, de s'insérer, bref, d'avoir leur place au sein du marché du travail. Nous savons qu'un grand nombre de personnes sans emploi ont besoin, à divers niveaux, d'être informées, orientées, encouragées, formées, soutenues, et nous sommes persuadés qu'il faut également leur permettre d'exercer un certain pouvoir et un certain recours sur les décisions qui les concernent. C'est le sens premier de nos propositions et nous souhaitons qu'elles retiennent toute l'attention de la ministre.

Enfin, nous espérons fermement que les prestataires de la sécurité du revenu soient reconnus comme des acteurs de premier plan dans la création de leur parcours personnalisé. C'est une condition essentielle de réussite.

L'actuel processus de consultation doit retenir le principe des droits de recours

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphanie Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le-gault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscac, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachez, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice); Daniel Barbeau (directeur adjoint); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production); Marie-France Turgeon (responsable de la production); Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

OTTAWA Les dépenses dépasseront de huit milliards les prévisions de 1995

SUITE DE LA PAGE 1

de page que «ces estimations compren[ent] les dépenses consacrées aux initiatives nouvelles».

Les budgets de 1995 et de 1996 parlaient de «l'examen de tous les programmes fédéraux». On précisait seulement que les «principaux transferts légiférés» étaient exclus, c'est-à-dire les transferts aux particuliers (prestations aux chômeurs et aux personnes âgées) et ceux destinés aux provinces et aux territoires (la péréquation et les transferts financiers pour la santé, l'aide sociale et l'éducation post-secondaire).

Le dernier document du Conseil du trésor jette un nouvel éclairage sur cette performance. Selon ses auteurs, les dépenses fédérales, à l'exclusion des transferts, atteindront 50,2 milliards en 1997-98, soit huit milliards de plus que prévu il y a deux ans.

Le 20 mars dernier, Marcel Massé a reconnu devant les sénateurs que, même en tenant compte des changements apportés aux pratiques comptables d'Ottawa, les dépenses pour l'année fiscale 1997-98 seront de 13,7 % inférieures à celles de 1994-95 et ce n'est qu'en 1998-99 qu'on pense atteindre une diminution variant entre 18,2 et 18,8 %. Quant à l'objectif de 21,5 % établi en 1996, plus personne n'en parle.

Depuis sa comparaison, les fonctionnaires de M. Massé et ceux des Finances ont tenté d'expliquer l'écart observé et de faire croire que, finalement, il était marginal. On a évidemment évoqué la modification des méthodes comptables. Puis, on a soutenu que les données contenues dans le budget de 1995 ignoraient les dépenses exclues de l'examen de programmes, une précision qu'on n'avait pas cru bon apporter à l'époque. Ces dépenses totalisaient 4,1 milliards en 1994-95, a-t-on précisé dans un long communiqué. Pour l'année qui vient, elles atteindraient 5,2 milliards, soit un milliard de plus qu'il y a quatre ans.

Malgré ces nouveautés, il manque toujours trois milliards de compressions pour l'année à venir. C'est qu'on oublie de soustraire les nouvelles initiatives du fédéral et le réajustement d'autres dépenses, rétorquent les fonctionnaires. Le budget de 1996 était pourtant clair, ces dépenses supplémentaires devaient figurer dans les calculs.

En fait, peu importe comment on s'y prend, en faisant ou non les additions et les soustractions que les fonctionnaires suggèrent, on en arrive au même point. L'importance de l'écart peut varier mais la conclusion reste la même: Ottawa n'a pas réduit ses propres dépenses aussi sévèrement qu'il l'avait promis. La Défense est le seul ministère qui semble avoir respecté intégralement sa cible, passant de 11,6 milliards à 9,9 milliards en 1997-98 et ce, malgré la lourde facture des missions de maintien de la paix.

Les fonctionnaires insistent, eux, sur le fait que les compressions annoncées en 1995 ont été réalisées. Le seul hic, c'est qu'on a mis sur pied de nouveaux programmes. On peut en conclure que le gouvernement fédéral s'est récompensé le premier de la réduction plus rapide que prévu du déficit.

Personne ne conteste le fait que les dépenses de programmes aient diminué en valeur absolue. Ce qui choque les partis d'opposition, c'est que la réduction plus rapide du déficit n'a pas servi à réduire le fardeau fiscal ou encore à atténuer la réduction des transferts en espèce aux provinces.

Selon le Bloc québécois, près de la moitié de la réduction des dépenses fédérales a été réalisée dans les principaux transferts aux provinces. Par conséquent, ce sont elles qui ont dû faire la moitié du travail et faire face à la grogne des citoyens.

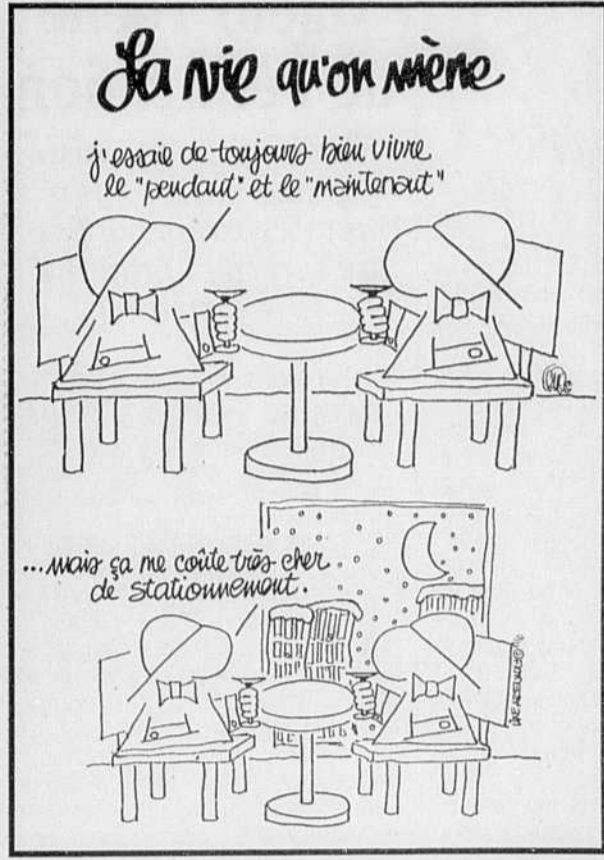
Karen Lam, de l'Institut Fraser, confirme cette analyse. Dans un article qui doit paraître à la mi-avril dans le bulletin Fraser Forum, elle calcule qu'à la fin de 1997-98, 54 % des compressions auront été réalisées en réduisant les transferts aux provinces. Selon elle, les transferts en espèce pour la santé et les programmes sociaux auront subi une chute de 35 %.

Ceci tend à donner raison au ministre québécois des Finances Bernard Landry et à ses homologues des provinces lorsqu'ils se plaignent du fait que le fédéral réduise son déficit sur leur dos.

Accusé par les libéraux de ne pas savoir compter, le chef conservateur Jean Charest a profité de ces chiffres pour retourner l'insulte. «M. Martin a promis aux Canadiens que son gouvernement aurait réduit les dépenses gouvernementales de 19 % au terme de l'exercice 1997-98. Il avoue maintenant que les dépenses ont été diminuées de 9 % seulement. Autrement dit, M. Martin a atteint la moitié de son objectif», déclarait-il la semaine dernière pour défendre son programme électoral.

Le critique réformiste en matière de finances, Monte Solberg, dénonce de son côté le fait que les ministres Martin et Massé tentent d'écarter tout une série de dépenses afin de faire coïncider leurs chiffres. A son avis, le gouvernement tente d'exécuter «des tours de passe-passe comptables» afin de camoufler «son échec».

Economiste chez Lévesque Beaubien Geoffron, Clément Gignac évite de trancher cette guerre de chiffres mais il pense que le fardeau de la preuve repose sur les épaules d'Ottawa. Il constate, comme Karen Lam, que l'essentiel de la réduction du déficit est attribuable à la hausse des revenus du gouvernement fédéral et à la diminution des transferts aux provinces. A son avis, le ministre des Finances devra finir par admettre que les provinces ont probablement contribué plus à la réduction du déficit que le fédéral lui-même ne l'a fait. «Ce qui est quand même une nuance importante par rapport au discours que l'on tient depuis six mois», conclut l'économiste.



ZAÏRE

100 000 réfugiés dans des camps de fortune près de Kisangani

SUITE DE LA PAGE 1

shi, ils sont entrés hier sans combat dans Kamina, base militaire à 400 kilomètres au nord-ouest, selon des sources concordantes.

De Goma, leur radio, *La Voix du peuple*, a annoncé hier soir que la chute de Lubumbashi était «imminente: plus qu'une affaire de quelques jours, sinon de quelques heures».

Lubumbashi, elle-même, attend sans trop d'inquiétude leur arrivée, craignant apparemment beaucoup plus les pillages qui accompagnent généralement la fuite des Forces armées zaïroises (FAZ), comme cela a été le cas à Kamina, selon des sources à Lubumbashi. Signe d'un début de panique au sein des FAZ, plusieurs familles de militaires ont été évacuées hier de la capitale du Shaba.

La prise de Lubumbashi, que la rébellion qualifie de poumon économique du Zaïre, priverait Kinshasa des ressources de sa province la plus riche et les FAZ, qui ont jusqu'à présent régulièrement reculé face aux rebelles, semblent avoir pour consigne de tenir à tout prix. Cependant, la presse zambienne rapportait hier qu'au cours des derniers jours, des soldats armés et des réfugiés zaïrois étaient passés dans le nord-est de la Zambie pour fuir l'avancée des hommes de Kabila.

Le journal *Times of Zambia* a chiffré à un millier les réfugiés arrivés depuis la chute de Kasenga, ce qui porterait à quelque 7000 le nombre de civils passés du Zaïre en Zambie. Au Zaïre même, quelque 100 000 réfugiés hutus rwandais, affamés, désespérés, se trouvent toujours dans des camps de fortune près de Kisangani, la capitale du Haut-Zaïre, conquise le 15 mars par la rébellion.

Pour assister 20 000 d'entre eux, actuellement dans un état déplorable à Lula, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a ouvert hier un nouveau camp à 19 kilomètres de Kisangani. Le HCR souhaiterait obtenir de la rébellion zaïroise l'autorisation d'utiliser l'aéroport de Kisangani pour évacuer des réfugiés. Mais les rebelles, refusant un transit par Kisangani, ont averti le HCR qu'il ne fallait pas leur «dicter» par où rapatrier les réfugiés.

Quelque 30 000 autres réfugiés hutus rwandais, dont beaucoup de femmes et d'enfants, ont quitté ces derniers jours la région troublée du Massisi et se trouvaient hier à moins de 50 kilomètres à l'ouest de Goma, toujours selon le HCR.

Cette zone, frontalière du Rwanda, abritait l'an dernier plus de 700 000 réfugiés rwandais qui ont fui en novembre dernier l'avancée de la rébellion.

S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'impression Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

SUITE DE LA PAGE 1

quelques jours. Et voici les Marlins de la Floride devenus obstacles imposants sur la route menant au quatrième as, eux qui à coups de millions déversés pendant la morte saison se sont figolé un club redoutable.

Il faudra donc (encore) espérer de petits miracles, escompter que ce vieux renard de Felipe Alou parviendra (encore) à tirer des bijoux de sa besace, s'en remettre à l'histoire qui démontre que les équipes paquetées grâce au fric sont loin d'être infallibles. Et tabler sur la justice immanente du baseball qui stipule qu'à chaque saison, tout le monde en gagne 60 et en perd 60; il suffit d'un peu de chance dans les 42 qui restent pour prétendre au trône.

En tout cas, il était de fort bon humeur, hier, Felipe. La condescendance, il connaît. Des soi-disant experts qui lui prédisent la cave du classement — comme à peu près tous le font cette année, plaçant les Expos tout juste devant les pitoyables Phillies de Philadelphie —, il en a vu. A 62 ans le mois prochain, plus de quarante années à rouler sa bosse dans le baseball, il a passé l'âge de s'en faire. «Il ne faut pas nous sous-estimer», dit-il, précisant par ailleurs craindre de se répéter...

«Nous avons une bonne équipe. Nous pouvons rivaliser avec n'importe qui. L'an dernier, on a gagné 88 matchs. Je ne sais pas comment on l'a fait, mais on l'a fait. La démonstration de la valeur d'une équipe se fait entre les deux lignes blanches», ajoute-t-il, reprenant l'un des clichés les plus persistants du sport.

Alou n'est pas du genre à vous monter un bateau. Pour l'essentiel, il a raison. L'avant-champ des Expos (David Segui, Mike Lansing, Mark Grudzielanek, Shane Andrews) est l'un des plus solides des majeures. Rondell White est déjà une vedette au champ centre. À droite, si Vladimir Guerrero n'est que la moitié de ce qu'on dit de lui, il brûlera la ligue. À gauche, Henry Rodriguez sort de sa meilleure saison en carrière (36 circuits). Derrière le marbre, un bon tandem jeune-vétéran, formé de Chris Widger et Darrin Fletcher, devrait tenir le coup. Les réservistes, dont F. P. Santangelo, Andy Stankiewicz et la recrue Doug Strange, font dire au gérant qu'il a «le meilleur banc» depuis son arrivée avec les Expos.

Mais il y a des mais et des si. Beaucoup de débats et de si. *The name of the game is pitching*. Or derrière la minceur du quintette de lanceurs partants transparait la diaphanéité du personnel de receveurs. En l'absence

SUITE DE LA PAGE 1

«Il faut qu'on s'améliore au monticule»

de Pedro Martinez, suspendu en début de saison, Alou devait faire appel aux partants Jim Bullinger, Jeff Juden, Carlos Perez, Rhéal Cormier et Matt Wagner. Celui-ci s'est blessé hier, remplacé par Anthony Telford. Leur fiche collective à vie: 83 victoires, 85 défaites. Juden n'a que peu d'expérience dans les majeures. Wagner, aucune. Perez a raté toute la saison 1996 en raison d'une opération à l'épaule. Bullinger et Cormier sont inconstants.

En relève, Ugueth Urbina est un point d'interrogation après être passé lui aussi sous le bistouri. Lee Smith est sur ses derniers milles et on ignore s'il a encore suffisamment de jus. Dave Veres n'a encore rien fait qui vaille. Et Dustin Hermanson, acquis de la Floride dans la transaction de Cliff Floyd, a tout à prouver.

Bref, «il faut qu'on s'améliore au monticule», reconnaissait hier Alou. C'est que la perte de Jeff Fassero et de Mel Rojas — ce dernier même s'il a possiblement «joué au-dessus de sa tête» l'an dernier —, sacrifiés sur l'autel des dollars, a laissé des traces. De même, le départ du fidèle lieutenant d'Alou, l'ex-instructeur des lanceurs Joe Kerrigan. On ne peut pas continuellement gagner 8-7.



D'autres questions

Il y a plus. Si Alou ne se formalise pas outre mesure de la perte pour un mois de Guerrero, victime d'une fracture au pied — «il sera de retour rapidement, et dans des circonstances moins exigeantes, avec moins de pression, que s'il avait joué demain [aujourd'hui]» —, il se dit en revanche «très préoccupé» par le piètre rendement de Rodriguez au camp. Ce dernier, qui a connu une baisse de régime draconienne en deuxième moitié de la saison 1996, a un peu repris là où il avait laissé. Et Alou n'est pas persuadé que lui ou ses adjoints détiennent la clé de l'énigme.

«Quand un frappeur s'élance mal sur de bons lancers, on peut toujours travailler à corriger son élan. Mais Rodriguez s'élance sur de mauvais lancers. Lui seul peut corriger cela», dit le gérant, visiblement perplexé. Il est à craindre que la Oh Henry! ne fonde, peut-être bien avant le soleil de juillet. «La situation de Rodriguez m'inquiète beaucoup plus

que le problème du voltigeur de droite» où Santangelo, Joe Orsulak et Sherman Obando se relaieront pendant l'absence de la merveille Guerrero.

Une absence, au demeurant, qui pourrait mettre cruellement en lumière l'envoi de Floyd aux Marlins. S'il fallait que celui-ci explose comme on s'y attend depuis quatre ans, le directeur-gérant Jim Beattie pourrait être sur la sellette. Ce n'est d'ailleurs que l'une des innombrables questions que soulève la cuvée 1997 des Expos, sans même parler de Rodriguez et des artilleurs. Grudzielanek, qui a eu une dispute à propos de son contrat avec la direction, pourra-t-il poursuivre à son train d'enfer? Guerrero pourra-t-il composer avec la pression? Widger est-il prêt pour les majeures? Andrews deviendra-t-il le frappeur de puissance que plusieurs attendent? Les récriminations de joueurs à l'endroit de la direction qui ne fait pas tout ce qui est nécessaire pour gagner resurgiront-elles en cours de campagne?

La saison 1997 sera importante pour les Expos. Sur le terrain, dans les gradins — l'amateur se fera-t-il encore tirer l'oreille? —, mais aussi dans le bureau du propriétaire Claude Brochu. Une étude de faisabilité d'un stade au centre-ville sera en effet déposée au cours de l'été. Si les conclusions sont positives, l'équipe pourrait être à l'aube d'une relance durable. En revanche, si le projet doit être abandonné, ce pourrait être le dernier clou préfigurant un déménagement de la concession aux États-Unis.

Pour le baseball majeur aussi, 1997 aura son intérêt. Dans deux semaines, on commémorera le 50e anniversaire du premier match dans la Ligue nationale de Jackie Robinson, qui a brisé la barrière raciale à Brooklyn le 15 avril 1947. Et on se tournera vers l'avenir: à compter de juin auront lieu les premiers matchs inter-ligues de l'histoire, marquant une nouvelle ère (la Nationale a été créée en 1876, l'Américaine en 1901). Cette année, les Expos joueront ainsi à Baltimore et à Toronto et recevront Boston et Detroit.

Quoi qu'il en soit, les observateurs ordinairement éclairés s'entendent pour donner le troisième ou le quatrième rang de la section Est aux Expos, ce qui signifierait une nouvelle exclusion des séries éliminatoires. Effectivement, sur papier, la prédiction est logique. Mais Felipe Alou et ses hommes ont déjà démontré que le baseball n'était pas toujours logique, voire que le sport, comme disait Yogi Berra, «est mental à 90 %, et l'autre moitié est physique».

Aujourd'hui commence le long périple vers l'Inaccessible Série mondiale. *Play ball!*

EN BREF

Mell contre Hamelin?

(PC) — Le vice-président d'Alliance Québec, Trent Mell, soumettra sa candidature pour la présidence lors du congrès annuel de l'organisme, le 23 mai. M. Mell dit être déjà assuré de l'appui de plusieurs membres du comité exécutif, du conseil d'administration et des conseils régionaux de l'Alliance, dont le président du conseil d'administration, Gerry Weiner. Selon M. Weiner, en tant que président, M. Mell contribuera à assurer un sentiment



Michael Hamelin

d'appartenance pour les Québécois et les Québécoises de langue anglaise. M. Mell lui-même affirme que la fierté, l'espérance et la croissance des communautés doit être au cœur du message d'Alliance Québec aux anglo-Québécois. M. Mell œuvre au sein d'Alliance Québec depuis onze ans. Le président sortant, Michael Hamelin, n'a pas encore fait savoir s'il sera candidat pour un quatrième mandat.

Marois au pilori

Sherbrooke (PC) — Nathalie Langlois, une jeune mère de famille avec trois enfants en bas âge à la maison, vient de partir en guerre contre le projet de politique familiale de la ministre Pauline Marois qui, affirme-t-elle, risque de lui faire perdre 1000\$ par an en allocations familiales.

La jeune femme de Saint-Élie d'Orford n'a rien contre l'implantation des places en garderie à 5\$ prévues dans le projet de politique familiale.

Elle s'élève plutôt contre le fait que Québec financera ce nouveau service par une réforme des allocations familiales. Avec un revenu net de 29000\$, elle devrait recevoir du Québec une somme de 1461\$ en allocations familiales. Il ne lui restera que 523\$.



Pauline Marois

PARLEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

même pas mention de l'existence d'un Comité parlementaire sur la Défense nationale qui, il faut bien l'avouer, n'a aucun pouvoir décisionnel.

La situation est bien différente dans les trois autres pays où le contrôle des activités militaires est au cœur du processus démocratique.

Ainsi, aux Pays-Bas, «le Parlement remplit un rôle important dans le cadre du processus de planification de la Défense. Toutes les lois budgétaires doivent être approuvées et tout projet d'immobilisation majeur dépassant un montant établi [18 millions de dollars environ] doit être porté à l'attention du Parlement».

En Suède, «des commissions parlementaires spéciales [...] sont mises sur pied pour aider le gouvernement à établir les grandes lignes de la politique de défense [...]». De plus, «le Parlement débat de la politique de défense, de la taille des Forces armées et du budget de la défense puis il tient un vote pour les approuver».

Enfin, au Royaume-Uni, le Parlement, en plus de tenir des débats et des audiences spéciales sur la politique de défense, «approuve des crédits aux fins des activités de défense».

Au Canada, les pouvoirs du Parlement sont extrêmement limités. Si les parlementaires peuvent tenir des débats sur les questions de défense ou des audiences en commission sur le mandat, la gestion et le fonctionnement du ministère, ils n'ont pas le pouvoir d'approuver les crédits ou de disposer de tel ou tel programme d'équipement.

Tout au plus peuvent-ils faire des recommandations. En fait, les véritables pouvoirs sont concentrés dans les mains du ministre de la Défense, du sous-ministre et du chef des Forces armées.

Les relations entre le Parlement et l'institution militaire au Canada sont aussi très limitées. Dans une autre étude publiée la semaine dernière, le professeur Albert Legault, de l'Université Laval, souligne les différences qui existent entre les systèmes américain et canadien.

«Aux États-Unis, le Congrès adresse 750 000 demandes au Pentagone par année, réclame environ 750 rapports annuels, sans compter que les comptes publics du Département de la défense américains sont aussi soumis aux redoutables pouvoirs d'investigation du General Accounting Office, écrit-il. Au Canada, les demandes d'information formulées par les parlementaires auprès du MDN se situent à environ six ou sept cents par année. [...] Et selon le sénateur Kenny, le législatif au Canada ne dispose pas des ressources intellectuelles ou financières nécessaires pour pouvoir demander au gouvernement ou au ministre de la Défense de répondre de ses faits et gestes.»

Le plan d'action, que le ministre Young a présenté la semaine dernière au premier ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces armées, comporte deux recommandations (il y en a 65) sur le rôle du Parlement. Il s'agit essentiellement, recommande le ministre, «de veiller à ce que le ministère et les Forces canadiennes se montrent encore plus attentifs au besoin des parlementaires d'être informés en temps opportun.» Il n'est nullement dans l'inten-

tion du gouvernement d'accroître les pouvoirs du Parlement pour mieux, par exemple, contrôler le financement des programmes d'acquisition de matériel.

La place de l'ombudsman

L'étude comparative sur les six pays analyse les pouvoirs et la place de l'ombudsman militaire dans ces sociétés. Ainsi, en Australie, le bureau de l'ombudsman a été créé en 1976. Il s'agit d'un organisme public qui est indépendant des forces armées et du ministère de la Défense. Son titulaire s'occupe des plaintes des soldats et «peut enquêter sur des questions entourant des décisions et des recommandations, le refus de prendre ou d'expliquer des mesures, l'incapacité à prendre ou à expliquer des mesures ainsi que les retards accusés au titre de la prise de décisions, du traitement des demandes ou de l'application des procédures.»

Aux Pays-Bas, l'ombudsman est un militaire indépendant de la chaîne de commandement alors qu'en Suède il est nommé par le Parlement. Toutefois, les militaires suédois doivent avoir épuisé tous les recours prévus par le système militaire de règlement des griefs avant de s'adresser à l'ombudsman.

Actuellement, il n'y a pas d'ombudsman en Italie, au Royaume-Uni et au Canada. Le ministre Young a promis la création d'un tel poste d'ici la fin de l'année. S'il est prévu que le bureau de celui-ci soit établi en dehors de la chaîne de commandement, il sera néanmoins placé sous l'autorité du chef d'état-major et du sous-ministre.